

Ville de
Rochefort



rob

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2025



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF	4
UN CONTEXTE LEGISLATIF INEDIT	4
LES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES INITIAL 2025	5
1. Une croissance économique française atone	5
2. Un taux d'inflation en recul en France	5
3. Une politique monétaire européenne assouplie.....	6
4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne	7
LES PRINCIPALES MESURES GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES INITIAL 2025 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES	8
1. Instauration d'un fonds de réserve pour les collectivités territoriales les plus importantes.....	8
2. Gel des fractions de TVA en 2025 affectées aux collectivités locales	8
3. Réduction du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	9
4. L'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux.....	9
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROCHEFORT	10
L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE ROCHEFORT	10
LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RESSOURCES POUR CE BUDGET 2025	11
1. Les concours financiers de l'Etat	11
2. Fiscalité directe locale	12
3. Fiscalité locale indirecte	13
4. Autres recettes	14
5. Subventions reçues.....	17
LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE ROCHEFORT	18
1. Note de cadrage limitant l'évolution des charges de fonctionnement.....	18
2. Focus sur le budget de fonctionnement de la Maison Pierre Loti.....	18
3. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel	19
4. Les subventions de fonctionnement versées	20
5. La gestion de la dette	21
LES PARTENARIATS	24
Les partenariats de la Ville de Rochefort	24
Les dispositifs contractuels de la CARO	25
LES PROJETS DE LA VILLE DE ROCHEFORT	28
PRESERVER LE CADRE PATRIMONIAL DE ROCHEFORT	28
Requalification des friches en cœur de ville	28
Les aménagements urbains.....	28
Les espaces verts.....	30
La gestion et l'entretien du patrimoine communal	31
La rénovation énergétique du patrimoine communal.....	31

OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE A LA POPULATION	33
L'état-civil et les élections	33
Le cimetière	33
La revitalisation en matière d'habitat	33
la relation citoyenne et la concertation avec les habitants	35
L'accompagnement des publics les plus fragiles.....	35
Les services de la petite enfance et de l'enfance.....	37
Les animations au service de la jeunesse.....	40
METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPORTIF	41
L'animation et la médiation culturelles.....	41
La restauration de la Maison de Pierre Loti	43
L'optimisation des équipements sportifs.....	46
GARANTIR L'ATTRACTIVITE DE ROCHEFORT ET PROTEGER LA VILLE.....	48
La requalification du stade rouge.....	48
L'activité thermique.....	48
Le tourisme.....	49
Le port de plaisance et les équipements nautiques.....	49
Les équipements polyvalents	50
La sécurité et la protection de la Ville	50
Les animations.....	50
ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	53
LES ANNEXES.....	55
Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la Ville de Rochefort	55
Annexe 2 : Les autorisations de programme	61
Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2023	62
Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation	67

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour une commune de plus de 3 500 habitants.

Il permet aux conseillers municipaux d'être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s'appuie notamment sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui s'articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ le contexte économique et législatif,
- ✓ les tendances budgétaires retenues,
- ✓ les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ les projets politiques poursuivis ou engagés en 2025,
- ✓ les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communal 2025 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Ville de Rochefort.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

Un contexte législatif inédit

Au moment de la construction du budget de la Ville de Rochefort et en l'absence du vote et de la promulgation avant le 31 décembre 2024 de la Loi de Finances et de la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2025, les collectivités locales sont soumises à une procédure législative exceptionnelle, dite **loi spéciale**, prévue par la Constitution (article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2021 aux lois de finances).

Cette loi spéciale a été adoptée le 18 décembre 2024 par l'Assemblée nationale et le Sénat afin de **garantir le financement des dépenses publiques et la continuité du fonctionnement des services publics, à partir du 1^{er} janvier 2025** et ce jusqu'à l'adoption de la Loi de Finances et de la Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale pour 2025.

Cette loi spéciale, à périmètre restreint, garantit ainsi aux collectivités :

- ✓ Le versement de **la Dotation Générale de Fonctionnement**, ainsi que des autres dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'Etat attribués aux collectivités, qui sera limité à leur montant de 2024, et selon leurs modalités habituelles,
- ✓ **Les impositions directes locales**, ainsi que la TVA dont elles bénéficient, qui continueront d'être versées sous forme de douzièmes,
- ✓ **La revalorisation des bases fiscales** ne dépendant pas de la loi de finances, elle s'appliquera à hauteur de l'**Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH)** de novembre 2024, soit **1,7 % pour 2025**.
- ✓ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** et la dotation de soutien aux collectivités frappées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) seront versés.
- ✓ En revanche, les **dotations d'investissement** (DETR, DSIL, fonds vert) ne pourront être réalisées que sur les attributions déjà notifiées. Les crédits de paiement correspondant à des engagements déjà votés seront néanmoins versés.

De manière certaine, la rédaction définitive des dispositions de la Loi de Finances pour 2025 aura pour ambition de réduire les dépenses de l'Etat et de limiter le déficit des comptes publics, véritable défi budgétaire à court terme.

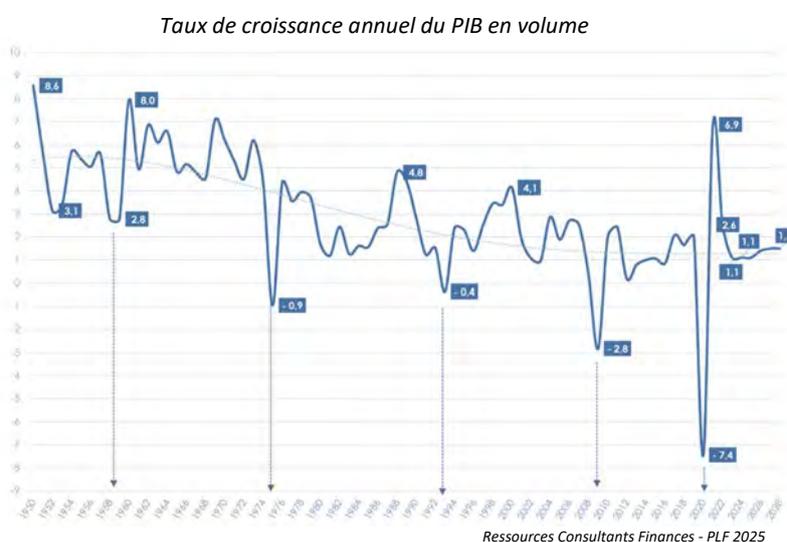
Ainsi, la Ville de Rochefort a fait le choix de maintenir son calendrier budgétaire et a pris le parti de réaliser son budget pour 2025 en prenant en compte notamment les hypothèses du Projet de Loi de Finances Initial pour 2025.

Les hypothèses macro-économiques du Projet de Loi de Finances Initial pour 2025

1. Une croissance économique française atone :

Pour 2024, la croissance économique française (en volume) du PIB¹ attendue par l'Etat serait de 1,1 % (équivalente à l'année 2023). Cette hypothèse reflète un ralentissement de la reprise économique post-Covid, combiné aux incertitudes géopolitiques et aux pressions inflationnistes résiduelles (prix de l'énergie et de l'alimentation).

► Dans le **Projet de Loi de Finances Initial pour 2025**, la croissance du PIB serait à **1,1 %**, similaire à celle de 2024, et serait essentiellement due à la hausse de la consommation des ménages favorisée par une baisse continue de l'inflation² et à une amélioration du pouvoir d'achat.



2. Un taux d'inflation en recul en France :

L'indice des Prix à la Consommation³ (hors tabac) annuel de 2024 devrait s'élever en France, selon les prévisions INSEE, à 2,1 %. Cette estimation marque une **poursuite de la désinflation** après des niveaux plus élevés observés en **2022** (environ 5,2 %) et **2023** (environ 4,9 %).

Selon les prévisions gouvernementales, l'inflation devrait poursuivre sa baisse en 2025, principalement en raison de la diminution annoncée des prix de l'électricité qui avaient été relevés en août 2023, de la baisse des cours du pétrole et d'une stabilité des prix des denrées alimentaires.

► Dans le **Projet de Loi de Finances Initial pour 2025**, le taux de l'inflation (hors tabac) est estimé à **1,8 %**.

¹ **Produit Intérieur Brut** aux prix du marché vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée.

² **Inflation**, calculée par l'INSEE, est la hausse généralisée et durable des prix des biens et des services pour des raisons conjoncturelles et structurelles.

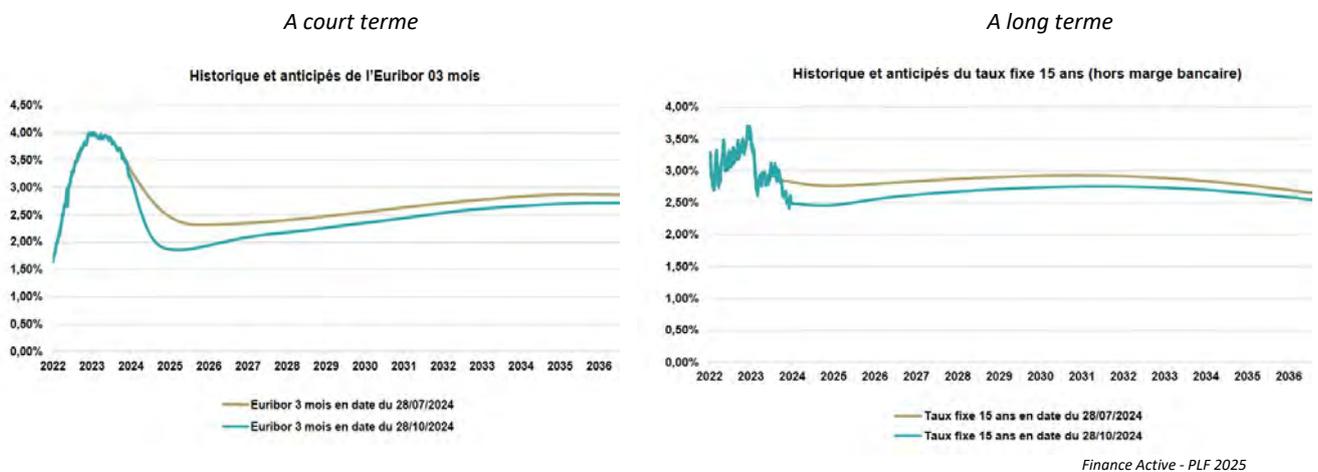
³ **Indice des Prix à la Consommation** est l'instrument de mesure de l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les Français.

3. Une politique monétaire européenne assouplie :

A partir de juillet 2022 et dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation proche de la cible de 2 %, la Banque Centrale Européenne a mené une politique monétaire engagée en augmentant ses taux directeurs de manière consécutive, influençant à la hausse les taux d'intérêt à court et long terme.

Toutefois, depuis juin 2024, la Banque Centrale Européenne a pris la décision de baisser ses taux directeurs après deux années de durcissement en réponse à la baisse de l'inflation constatée et au ralentissement économique de la zone euro.

- ▶ Selon les anticipations de marché, on pourrait s'attendre à **une détente des taux d'intérêt sur le premier semestre 2025**, ce qui pourrait permettre de relancer la consommation et les investissements.



- ▶ Cependant, **le niveau des taux d'intérêt devrait rester élevé, autour de 3 % (sans marge bancaire appliquée)**, au regard de l'évolution du taux d'intérêt à long terme OAT TEC 10 ans⁴, indice de référence qui détermine le taux auquel empruntent les banques à long terme sur le marché interbancaire.



⁴ **Obligations Assimilables du Trésor** sont des emprunts à taux fixe auquel l'Etat français emprunte pour une durée de 10 ans.

4. Un ralentissement de l'inflation harmonisée (IPCH) au sein de l'Union Européenne :

Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation est indexé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N. Cet indice sert d'outil de référence pour ajuster les bases fiscales.

- ▶ Indépendamment des taux d'imposition votés par les collectivités, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires connaîtront en 2025 une **augmentation mécanique** des **bases d'imposition de +1,7 %**, soit une diminution par rapport à 2024 (+3,9 %).

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :

- ✓ des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- ✓ des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Les principales mesures gouvernementales du Projet de Loi de Finances Initial 2025 pour les collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) Initial pour 2025 a introduit **des mesures clés de réduction des ressources pour les collectivités locales** afin que ces dernières **contribuent à l'effort national de réduction des dépenses publiques**.

Pour réaliser son budget 2025, la Ville de Rochefort a tout de même tenu compte des quatre mesures gouvernementales suivantes :

1. Instauration d'un fonds de réserve pour les collectivités territoriales les plus importantes :

Dans le PLF Initial pour 2025, certaines collectivités sont appelées à contribuer à **un fonds de réserve**. Cette initiative vise à associer, en particulier, les plus grandes collectivités, à l'effort de redressement des comptes publics et à renforcer à terme les dispositifs locaux de précaution et de péréquation.

A partir de 2025, ce mécanisme d'épargne consiste à **prélever un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des 450 collectivités** (communes, EPCI, départements, régions) dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, constatées dans le compte de gestion de leur budget principal au titre de l'année 2023.

Au moment de la construction du budget, **la Ville de Rochefort n'est pas éligible à cet effort financier**.

Si la Ville de Rochefort venait à être éligible avec 28,4 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, elle pourrait être soumise à un prélèvement de recettes de fonctionnement de 749 K€ maximum pour alimenter ce fonds de réserve.

2. Gel des fractions de TVA en 2025 affectées aux collectivités locales :

Le gel des fractions de TVA en 2025 constitue une mesure significative du PLF Initial 2025, visant à **stabiliser les transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales** dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, soit une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'État.

Les recettes de TVA affectées aux collectivités pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont gelées en 2025, sans bénéficier de la dynamique habituelle liée à l'évolution de la consommation nationale.

L'État, via ce PLF Initial pour 2025, passe ainsi d'une prise en compte de la revalorisation de la TVA selon l'évolution de la consommation nationale en année N à une revalorisation selon l'année N-1.

La Ville de Rochefort n'est pas concernée par ce dispositif puisqu'elle touche, depuis 2021, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (application d'un coefficient correcteur annuel).

3. Réduction du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :

Le **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** est un mécanisme essentiel permettant aux collectivités territoriales de récupérer une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Dans le **Projet de Loi de Finances Initial pour 2025**, plusieurs ajustements sont proposés concernant le FCTVA :

1. Réduction du taux de compensation :

À partir du 1^{er} janvier 2025, le taux de compensation du FCTVA sera abaissé de 16,404 % à 14,85 %. Cette diminution devrait s'appliquer aux attributions versées à compter du 1^{er} janvier 2025, impactant ainsi **les dépenses éligibles engagées par la Ville de Rochefort en 2024**.

2. Recentrement du FCTVA sur les dépenses d'investissement :

Les dépenses de fonctionnement, notamment celles liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, ne seront plus éligibles au FCTVA à compter de 2025. Les prestations de solutions informatiques basées sur le cloud seront également exclues. **Cette mesure vise à recentrer le FCTVA sur son objectif initial de soutien à l'investissement public local.**

Aussi, la Ville de Rochefort devrait percevoir moins de remboursements de TVA pour l'année 2025. La perte est estimée à 150 K€ en 2025.

4. L'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux :

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 prévoit une augmentation annuelle de 3 ou 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux jusqu'en 2027 ou 2028.

Cette progression porterait le taux de cotisation employeur de 31,65 % à 43,65 % sur 3 ou 4 ans, entraînant ainsi une hausse significative des charges pour les collectivités territoriales.

A titre d'exemple : La Ville de Rochefort disposant d'une masse salariale de 18,7 M€, une augmentation de 3 points se traduirait par un surcoût annuel de 246 K€.

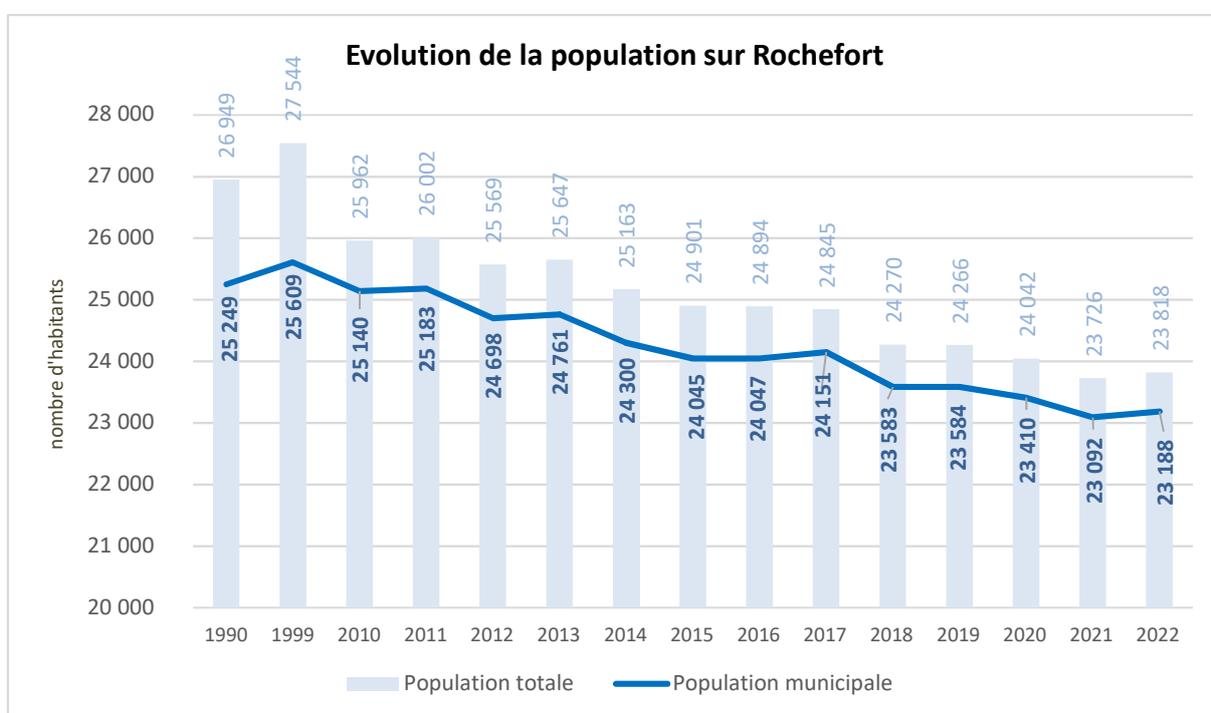
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROCHEFORT

L'évolution démographique de la Ville de Rochefort

L'INSEE a publié, par décret, fin décembre 2024, les résultats de la population légale entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui fait référence à la population millésimée de l'année 2022.

Ainsi, la Ville de Rochefort compte une population totale au 1^{er} janvier 2025 de 23 818 habitants et affiche une évolution de + 92 habitants par rapport à 2024 qui s'explique :

- par une hausse de la population municipale (23 188 habitants) de + 96 habitants,
- par une baisse de la population comptée à part (630 habitants) de - 4 habitants.



On note, tout de même, une constante diminution du taux moyen de personnes par logement (familles monoparentales, retraités...) à 1,39 personne par foyer.

Les hypothèses d'évolution des ressources pour ce budget 2025

1. Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2024 Notifications	2025 Prévisions	Évolution 2024/2025
Dotation Forfaitaire	2 827 K€	2 837 K€	+10 K€
Dotation de Solidarité Urbaine	1 604 K€	1 687 K€	+83 K€
Dotation Nationale de Péréquation	623 K€	641 K€	+18 K€
Dotation Globale de Fonctionnement	5 054 K€	5 165 K€	+111 K€

La Dotation Globale de Fonctionnement contribue au fonctionnement des collectivités locales qui compense une partie de leurs charges et corrige certaines inégalités de richesses au titre de la péréquation verticale. Elle constitue une ressource financière essentielle pour les communes.

Le montant de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée aux collectivités pour 2025 est reconduit à son niveau de 2024.

Cependant, la Ville de Rochefort devrait percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement en hausse de **+111 K€**, liée notamment **la hausse de sa population totale** (+ 92 habitants) qui est un critère central dans le calcul de plusieurs composantes de la DGF.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC est un mécanisme de solidarité, alloué par l'Etat, destiné à atténuer, au plan national, les inégalités de ressources entre les collectivités locales (communes et intercommunalités) en redistribuant une partie des ressources des collectivités les plus riches vers les collectivités les plus pauvres.

Son montant est calculé à l'échelon intercommunal (EPCI + communes). Une fois, le montant déterminé et la part dévolue à l'EPCI connue, le solde de ce fonds est réparti entre les communes membres de l'EI au regard du potentiel financier par habitant de chacune d'elles et de leur population DGF.

	2024 Notifications	2025 Prévisions	Évolution 2024/2025
FPIC	312 K€	305 K€	-7 K€

Pour 2025, l'attribution du FPIC de droit commun pour la Ville de Rochefort est estimé à 305 K€, soit une baisse constatée de 7 K€ par rapport à 2024.

2. Fiscalité directe locale :

Les bases fiscales

Les valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont revalorisées chaque année par l'Etat.

Cette revalorisation forfaitaire, relève d'un calcul automatique, publié par l'INSEE, correspondant à l'inflation harmonisée constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

Pour 2025, le coefficient de revalorisation forfaitaire a été déterminé par l'Etat à hauteur de +1,7 %, hors locaux industriels et commerciaux.

	Bases nettes 2024 Réelles*	Bases nettes 2025 Prévisionnelles
Taxe d'Habitation	5 771 K€	5 869 K€
<i>Sur les Résidences Secondaires</i>	3 993 K€	4 061 K€
<i>Sur les Logements Vacants</i>	1 778 K€	1 808 K€
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	38 822 K€	39 406 K€
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	142 K€	144 K€

*Notification Etat 1288M - 2024

Les taux de fiscalité : aucune augmentation de taux de fiscalité directe locale n'est prévue en 2025, et ce pour la 9^{ème} année consécutive.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15,67 %	15,67 %
Taxe d'Habitation sur les logements vacants	15,67 %	15,67 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	53,64 %	53,64 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	45,38 %	45,38 %

Le produit fiscal prévisionnel 2025 : ainsi, à taux inchangé, les recettes fiscales évoluent sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation.

	Produit fiscal 2024*	Produit fiscal 2025 Prévisionnel
Taxe d'Habitation	904 K€	787 K€
<i>Sur les Résidences Secondaires</i>	626 K€	637 K€
<i>Sur les Logements Vacants</i>	278 K€	150 K€**
Taxe Foncière	18 807 K€	18 984 K€**
<i>dont ajustement coefficient correcteur (réforme TH)</i>	-2 042 K€	- 2 071 K€
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	64 K€	66 K€
Compensations fiscales TF	1 502 K€	1 537 K€
Produit fiscal total	21 277 K€	21 374 K€

*Notification Etat 1288M – 2024

** A noter que le calcul du produit fiscal prévisionnel 2025 prend en compte :

- ✓ l'abattement de 30 % applicable à compter de 2025 aux logements locatifs sociaux du quartier de La Gélinerie, passé en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville en 2024 (article 1388 bis du Code Général des Impôts), qui représente un manque à gagner de 83 K€ de recettes de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, en contrepartie du déploiement d'actions contribuant à améliorer la qualité de vie des locataires dans les quartiers,
- ✓ la baisse de recettes attendues de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, évaluée à 133 K€ pour la collectivité, du fait des bases d'impositions erronées suite à la mise en place du service en ligne « Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) » depuis 2023 par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

3. Fiscalité locale indirecte :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

En 2024, la TLPE facturée correspond aux enseignes et publicités taxables pour l'année 2023. La baisse du produit perçu en 2024 de 215 K€ tient compte des fermetures de commerces courant 2023 et des démontages d'enseignes, contribuant à réduire la pollution visuelle sur la commune.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
TLPE	230 261 €	221 865 €	215 132 €	230 000 €

**Projet de CA 2024*

Pour 2025, il est prévu pour la TLPE un budget prévisionnel à la hausse. En effet, le Conseil Municipal a voté, en juin 2024, une augmentation du tarif applicable pour les enseignes et publicités en place en 2024 et qui seront facturées en 2025.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE)

Par souci de simplification, la TICFE, dénommée « accise sur l'électricité », regroupe désormais les anciennes TCCFE (taxe communale), TDCFE (taxe départementale) et CSPE (contribution au service public d'électricité).

La gestion de cette accise unifiée est confiée à la Direction générale des finances publiques. En 2025, la part communale de la TICFE versée à la Ville de Rochefort sera calculée en tenant compte :

- ✓ de l'Indice des Prix à la Consommation fin 2024,
- et
- ✓ de l'évolution des quantités d'électricité fournies sur son territoire en 2023 (c'est-à-dire en fonction des KWh acheminés par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour le compte des différents fournisseurs concernés).

Ces 2 données n'étant pas accessibles, le projet de budget pour 2025 intègre une recette de TICFE identique à celle perçue en 2024 en attendant la notification par arrêté du Préfet.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
TCCFE versée par les fournisseurs d'énergie	577 888 €	169 638 € (reliquats 2023)	4 523 € (reliquats 2023)	
TICFE		595 941 €	605 845 €	605 900 €

*Projet de CA 2024

La Taxe d'Aménagement (TA)

La Taxe d'Aménagement (TA) est un impôt qui sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries, écoles) nécessaires aux futures constructions et aménagements communaux.

La TA est calculée en fonction de la surface taxable, de la valeur forfaitaire qui est actualisée chaque année et du taux communal (5 % pour Rochefort).

Compte tenu du nombre variable d'autorisations de construction d'une année sur l'autre, le montant de la TA peut connaître d'importantes fluctuations en fonction des projets d'urbanisme. Aussi, pour 2025, la prévision est maintenue par prudence à 200 K€.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
TA	521 370 €	268 598 €	117 344 €	200 000 €

*Projet de CA 2024

4. Autres recettes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Depuis deux ans, le marché immobilier connaît un fort ralentissement et l'augmentation des taux d'intérêt a rendu les emprunts immobiliers plus coûteux, dissuadant certains acheteurs potentiels.

En 2024, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour la Ville de Rochefort ont fortement baissé, d'environ 21 % par rapport à 2023.

Néanmoins, la perspective d'une baisse des taux d'intérêt, de stabilisation des prix et des conditions de financement plus favorables, sembleraient être des signes d'optimisme de reprise du secteur immobilier.

En 2025, il est prévu au budget 2025 une recette des droits de mutation à titre onéreux d'un montant 1,186 M€, soit une augmentation de l'ordre de 5 % (tendance nationale).

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
DMTO	1 699 150 €	1 412 306 €	1 110 520 €	1 186 000 €

*Projet de CA 2024

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Cette dotation de l'Etat visant à rembourser la TVA de l'année précédente de certaines dépenses réelles payées par la Ville de Rochefort.

Compte tenu des incertitudes quant au maintien ou non des modifications prévues au PLF initial pour 2025 de manière définitive, et au vu des investissements réalisés en 2024, le montant du FCTVA 2025 est estimé autour de 1,4 M€.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	Prévision 2025
FCTVA	1 568 856 €	1 474 787 €	1 167 874 €	1 400 000 €

**Notifications 2024*

La redevance thermique

Sur la saison thermale 2024 (du 19 février au 7 décembre 2024), la fréquentation des thermes s'établit à 15 640 curistes contre 15 105 en 2023 (pour mémoire, en 2019, avant la crise sanitaire, 19 530 curistes avaient fréquenté la station thermale).

Pour 2025, la Ville de Rochefort prévoit une redevance thermique à hauteur de 1,757 M€, conformément aux estimations de la société thermale de Rochefort, contre 1,743 M€ pour 2024.

Les recettes de stationnement

Suite à l'extension de la zone de stationnement payant réalisée en 2022, la redevance de stationnement est estimée pour 2025 à 1,390 M€, comme en 2024, dont 32 K€ au titre de la redevance de stationnement pour les camping-cars.

En cas de non-paiement ou de paiement partiel de la redevance de stationnement due immédiatement, un Forfait-Post-Stationnement (FPS) est dressé par la Police Municipale. Pour 2025, un montant de 450 K€ de recettes FPS est prévu au budget, équivalent à celui perçu en 2024.

La politique tarifaire ajustée

Pour apporter de la lisibilité aux usagers, la Ville de Rochefort vote chaque année, dans un livret tarifaire unique, tous les tarifs proposés par les services municipaux :

- pour les équipements de loisirs et de tourisme,
- dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse,
- dans les domaines du sport et des infrastructures nautiques ou portuaires,
- en matière de tranquillité publique, de prévention et de manifestations,
- de police, de cadre de vie, d'hygiène,
- dans les secteurs de la voirie, des espaces verts et de propreté urbaine...

L'évolution des tarifs est une démarche nécessaire pour garantir la pérennité des services et leur qualité, tout en s'adaptant aux contraintes économiques et sociales (niveau de l'inflation, coût réel du service rendu, tarifs pratiqués dans les autres collectivités...)

A compter de 2025, de nouveaux tarifs sont également proposés tels que la location de salles pour des entreprises Rochefortaises, des locations d'Ecologes et de linge de lit au camping municipal, des visites guidées thématiques de 45 minutes au musée Hèbre, des visites de la Maison Pierre Loti...

La coopération intercommunale

La Ville de Rochefort exerce principalement des missions pour le compte de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) dans le cadre de diverses coopérations mises en œuvre depuis la mutualisation de 2016 (fonctionnement des directions communes dans le cadre de la Commission Paritaire de Gestion, conventions de coopération astreinte, gestion du courrier, prestations de services, entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, achat de fournitures par le magasin refacturés, achat de carburant...).

Ces mutualisations avec la CARO représentent une enveloppe de recettes de fonctionnement pour la Ville de Rochefort de 582 K€ pour 2025.

L'Attribution de Compensation (AC)

L'Attribution de Compensation (AC) permet d'assurer la neutralité budgétaire qui résulte, depuis 2001, du passage à la fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Elle repose sur la différence entre les recettes et les dépenses transférées entre les communes et l'établissement Public de Coopération Intercommunale en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à laquelle elles adhèrent.

Elle est recalculée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de chaque transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences constatées entre ces différentes entités.

Depuis 2020, cette Attribution de Compensation de la Ville de Rochefort est négative. Cela signifie que le montant des charges transférées à la CARO est supérieur au montant des recettes versées à la CARO.

L'Attribution de Compensation de la Ville de Rochefort est ainsi devenue une dépense à verser à la CARO. Elle s'élève pour 2025 à 528 K€, en baisse par rapport à 2024, du fait du lissage de la contribution au Service Départemental d'Incendie et des Secours (SDIS) mise en place en 2019.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025
Montant de l'AC négative (dépense)	654 592 €	599 604 €	557 284 €	527 506 €

5. Subventions reçues :

Plusieurs subventions d'investissement et de fonctionnement notifiées pourront être perçues en 2025 selon l'avancement des projets réalisés au cours de l'année.

Les principales opérations financées sont :

	Coût total du projet HT	Total des subventions attendues	Quote-part de subventions à percevoir en 2025
BUDGET PRINCIPAL (investissement)			
Restauration de la Maison Pierre Loti (Appel à Projet)	13,523 M€	9,975 M€	2,5 M€
Réalisation du forage F4	2,8 M€	806 K€	105 K€
Implantation de deux terrains de foot synthétiques	2 M€	1,4 M€	1,2 M€
Renouvellement éclairage public sur Rochefort	368 K€	147 K€	88 K€
Remplacement des chaudières du théâtre de la Coupe d'Or et de l'espace nature	88 K€	46 K€	46 K€
Renaturation du parking Cours Roy Bry, avenue Rochambeau et rue La Fayette à Rochefort	253 K€	184 K€	167 K€
BUDGET PRINCIPAL (fonctionnement)			
Financement du poste "Action Cœur de Ville "			37 K€
Financement des postes pour Quartier d'été			6,5 K€
Financement du poste "Ville ou Pays d'Art et d'Histoire"			15 K€
BUDGET PORT DE PLAISANCE			
Installation de bornes électriques au Port de plaisance	290 K€	70 K€	49 K€

Ainsi, **les nouvelles demandes pour 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds vert** devront attendre le vote de la Loi de Finances pour 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Rochefort

1. Note de cadrage limitant l'évolution des charges de fonctionnement :

En l'absence d'une Loi de Finances adoptée pour 2025, la Ville de Rochefort est soumise depuis le 1^{er} janvier 2025 à la loi spéciale qui garantit la continuité et le fonctionnement régulier des services publics.

Bien évidemment, cette situation reste temporaire. A ce jour, la construction du budget de la Ville de Rochefort repose sur des hypothèses budgétaires et des fondements qui devront être réévalués dès l'adoption définitive de la Loi de Finances 2025.

Aussi, les charges de fonctionnement courantes, pour l'ensemble de ses budgets, seront maîtrisées et tiendront compte :

- d'une **évolution maximale des charges de fonctionnement de +2 %** par rapport à 2024 (hors personnel, dépenses exceptionnelles et changements de périmètres) pour l'ensemble des budgets,
- d'une **baisse constatée des enveloppes dédiées aux dépenses énergétiques** (électricité, combustibles, carburants ...) de -274 K€ par rapport à 2024. Après un pic des prix du gaz et de l'électricité sur les années 2022 et 2023, les prix de l'énergie connaissent une stabilisation en 2024 qui devrait se poursuivre en 2025,
- d'une **hausse des coûts relatifs** aux contrats de prestations de services (augmentation du nombre d'élèves à la cantine...) et des animations et festivals (augmentation de la jauge du public accueilli).

2. Focus sur le budget de fonctionnement de la Maison Pierre Loti :

Fermée au public depuis 2012, en raison de son état de vétusté avancé, la Maison de Pierre Loti, située au cœur du centre-ville de Rochefort, réouvrira ses portes au public le 10 juin 2025.

Ce chantier hors normes a nécessité 5 années de restauration et l'intervention de 35 corps de métiers pour consolider l'édifice et restaurer ses décors et collections exotiques.

Le coût total du projet de la restauration de cette maison (études, travaux honoraires, assurances) a coûté 13,523 M€ HT.

La Ville de Rochefort, en tant que maître d'ouvrage de ce chantier, a bénéficié du soutien du mécénat, du Département de la Charente-Maritime, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État qui s'est fortement engagé sur ce projet à travers la participation de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et qui a financé à hauteur de 50 % la restauration du bâti et des décors de la maison historique de Pierre Loti.

Les dépenses d'exploitation engendrées par cette réouverture pour l'année 2025 devraient être financées par les recettes de la billetterie, des ventes de la boutique et des ventes de la réalisation du Hors-série Beaux-Arts Mag sur la Maison Pierre de Loti.

3. L'évolution prévisionnelle des charges de personnel :

Les dépenses prévisionnelles de personnel représentent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient s'établir (tous budgets confondus) à hauteur de 18,7 M€ pour le budget 2025, contre 18 M€ (tous budgets confondus) au budget primitif 2024.

Cette augmentation tient compte à la fois des mesures nationales déjà engagées sur les années antérieures, celles à prendre en compte en 2025, ainsi que les évolutions liées à la carrière des agents.

Sur le plan national, ce début d'année 2025 est marqué par l'absence de décisions budgétaires.

Cependant, la Ville de Rochefort a pris le parti d'impacter, dès à présent, dans son budget, **l'hypothèse d'une hausse annuelle du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 %, étalée sur 4 années (2025 à 2028).**

Le taux de cotisation employeur devrait ainsi progresser de 31,65 % à 43,65 %. L'impact financier de cette dépense de rémunération supplémentaire (tous budgets confondus) est estimé à +246 K€ pour 2025.

Sur le plan local :

- Le Conseil municipal a délibéré en décembre 2024 sur la mise en place du bonus attractivité pour les personnels en accueil collectif de la petite enfance, cofinancé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. La mesure représente un coût estimé à 39 K€ pour l'année 2025. Elle consiste à verser un complément de régime indemnitaire de 100 € nets pour les agents concernés. L'aide de la CAF représente 470 € par berceau, soit une estimation de 39,5 K€ pour 84 berceaux. La convention d'objectifs et de gestion permet un financement jusqu'en 2027.
- L'évolution financière liée à la carrière des agents de la Ville de Rochefort est estimée pour 2025 à 60 K€ pour les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes.
- Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, une participation employeur est rendue obligatoire dès 2025 pour la prévoyance et à partir de 2026 pour la santé des agents. Toutefois, à compter du 1er janvier 2025, la Ville de Rochefort a souhaité participer à ces deux dispositifs.

Cette participation repose sur le principe de la labellisation avec la prise en compte de l'indice majoré de l'agent en tant que critère social.

Rappel des montants mensuels déterminés par le décret du 20/04/2022		Montants mensuels de participation employeur applicables au 1 ^{er} janvier 2025	
	Montant minimal	Critère	Montant
Volet santé	15,00 €	< IM 430*	30,00 €
		> IM 430	23,00 €
Volet prévoyance	7,00 €	< IM 430	25,00 €
		> IM 430	18,00 €

*Indice Majoré de rémunération

Ce coût supplémentaire est évalué sur l'année 2025 à 101 K€. A noter que la participation sur le volet prévoyance n'existait pas jusqu'à présent pour la Ville de Rochefort.

- En 2025, dans le cadre de ces dépenses de personnel (masse salariale, formation professionnelle, action sociale, frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacements dans le cadre du travail, équipements de sécurité, adhésions à certaines missions du CDG 17...), la Ville de Rochefort :
 - ✓ continuera d'accompagner les agents dans l'acquisition et le renforcement des compétences qui sont autant une source de développement que d'économies à long terme,
 - ✓ préservera la qualité de vie au travail des agents qui reste une composante commune à l'ensemble de ces démarches,
 - ✓ placera la santé des agents au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien...) afin de garantir un service public efficient.

Au 1^{er} janvier 2025, le nombre total d'agents s'élève à 419, contre 412 au 1^{er} janvier 2024 (y compris les non-permanents), qui se répartit de la manière suivante :

		Au 1^{er} janvier 2024	Au 1^{er} janvier 2025
Nombre d'agents		412	419
dont	Titulaires	322	329
	Stagiaires (avant titulaires)	25	21
	Contractuels	16	32
	Emplois aidés et apprentis	12	4
	Non permanents : saisonniers, remplaçants / accroissements / contrat de projet	37	33

4. Les subventions de fonctionnement versées :

La subvention au Centre Communal d'Actions sociale (CCAS) sera reconduite à hauteur de 1,2 M€.

L'enveloppe des subventions aux associations (sportives, culturelles...) s'établira à hauteur de 1,658 M€, en légère augmentation de +37 K€ par rapport à l'enveloppe du budget primitif 2024.

5. La gestion de la dette :

La campagne d'emprunt 2025 :

La Ville de Rochefort sera amenée à réaliser une ou plusieurs consultations bancaires en 2025 pour financer son programme d'investissement annuel qui s'établit autour de 13 M€.

Le montant de l'emprunt total à contracter sur l'exercice 2025 sera strictement calculé selon les besoins nécessaires, en tenant compte des conditions d'emprunts les mieux-disantes et les plus favorables au regard du contexte du moment.

Une partie du résultat 2024 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2025, serviront prioritairement à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2025.

Pour rappel, en 2024, trois contrats de prêts ont été mobilisés sur le Budget Principal pour financer divers projets d'investissement pour un montant total de 2,900 M€ (contre 4,441 M€ en 2023) :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé en 2024	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Crédit Coopératif	2 000 000 €	05/10/2023	2 000 000 €	Travaux de l'ancien hôpital Saint-Charles, de bâtiments et de voirie	09/04/2024	Euribor 6 mois 0,88%	20 ans
Caisse des Dépôts et Consignations	603 950 €	18/07/2023	200 000 €	Travaux d'efficacité énergétique	12/12/2024	Taux fixe de 2%	9 ans
La Banque Postale	700 000 €	25/09/2024	700 000 €	Investissements 2024	13/12/2024	Taux fixe de 3,33%	15 ans

Un seul prêt a été mobilisé sur l'exercice 2024 pour un montant de 380 K€ sur le budget annexe Réseau de Chaleur (contre 293 K€ en 2023 sur les budgets annexes) :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisé en 2024	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Crédit coopératif	380 000 €	08/10/2024	380 000 €	Travaux extension réseau de chaleur vers la Zac de l'Arsenal	22/11/2024	Taux fixe de 3,40%	20 ans

La stratégie de dette :

La stratégie en matière de dette pour la Ville de Rochefort doit reposer :

- ✓ sur l'assurance d'un financement optimisé et sécurisé des projets d'investissement en continuant de contracter les meilleures offres bancaires lors des consultations,
- ✓ sur la garantie d'emprunts contractés non risqués selon la Charte de bonne conduite (Charte Gissler),
- ✓ sur la diversification de nos partenaires bancaires,
- ✓ sur une gestion rigoureuse et active de la dette en procédant à des refinancements, des réaménagements d'emprunts selon les opportunités,
- ✓ sur l'équilibre proportionné de la dette entre les taux fixes et variables :

- A taux fixe, les intérêts sont connus et peu sensibles aux variations des marchés financiers, ce qui permet de sécuriser les frais financiers sur les années à venir. Les contrats d'emprunts sont, néanmoins très onéreux lors de remboursement par anticipation et plus chers que les taux variables dans la mesure où ils intègrent les risques potentiels à venir.
- A taux variable, les montants d'intérêts varient en fonction du contexte de marché qui a été très attractif ces dernières années et a permis de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Ces contrats d'emprunts variables sont, quant à eux, remboursables par anticipation avec des frais d'indemnités limités.

Dans un contexte des taux d'intérêt haussier, le choix des taux variables redevient une option pertinente. Lors du dernier audit de la dette, le prestataire Finance Active a recommandé 50 % de taux variable minimum. Toutefois, cette proportion doit rester minoritaire dans l'encours de la dette.

Au 01/01/2025 :

- ✓ 57 % de la dette totale de la Ville de Rochefort (qui est représentée à 96 % par le budget principal) est à taux fixe,
- ✓ 34 % à taux variable,
- ✓ 9 % en taux Livret A.

Le contexte bancaire :

Dans un contexte de lutte contre l'inflation, il a été observé en 2022 et 2023, un renchérissement des taux d'intérêt auxquels les établissements bancaires ont pu prêter aux collectivités locales (communes et EPCI).

Durée de l'emprunt	Taux fixe				Marge proposée sur Euribor 3 mois flooré				Taux du Livret A (sans marge)			
	cotation moyenne déc. 2021	cotation moyenne déc. 2022	cotation moyenne déc. 2023	cotation moyenne janv. 2025*	cotation moyenne déc. 2021	cotation moyenne déc. 2022	cotation moyenne déc. 2023	cotation moyenne janv. 2025*	déc. 2021	déc. 2022	déc. 2023	janv. 2025
15 ans	0,72%	3,20%	4,05%	3,53%	0,30%	0,79%	0,87%	0,94%	0,50%	2,00%	3,00%	3,00%
20 ans	0,87%	3,42%	4,16%	3,63%	0,36%	0,80%	0,92%	0,99%				

En date du 10/01/2025 - trimestrielle - Finance Active

En ce début d'année 2025, on constate une très lente décroissance des taux qui pourrait se poursuivre sur les prochains mois si les conditions de financement venaient à s'améliorer.

Ainsi, selon les anticipations de marché de janvier 2025, il est prévu une baisse des charges des intérêts de la dette totale de la collectivité pour 2025 de 97 K€. Cependant, dans le climat d'incertitude actuel, le budget 2025 prévoit une marge de précaution sur les frais financiers de la dette variable de +0,5 %, soit une augmentation de +26 K€.

Annuité par année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévision 2025*
Capital remboursé sur la période	2 948 K€	3 170 K€	3 280 K€	3 642 K€	3 693 K€
Intérêts payés sur la période	455 K€	418 K€	599 K€	826 K€	749 K€
Annuités - Budget principal	3 403 K€	3 588 K€	3 879 K€	4 468 K€	4 442 K€
Capital remboursé sur la période	189 K€	192 K€	195 K€	193 K€	179 K€
Intérêts payés sur la période	33 K€	27 K€	26 K€	23 K€	30 K€
Annuités - Budgets annexes	222 K€	219 K€	221 K€	216 K€	209 K€
Capital remboursé sur la période	3 137 K€	3 362 K€	3 475 K€	3 835 K€	3 872 K€
Intérêts payés sur la période	488 K€	445 K€	625 K€	849 K€	779 K€
Annuités - Tous budgets	3 625 K€	3 807 K€	4 100 K€	4 684 K€	4 651 K€

*Annuités théoriques de la dette connue (y compris marge d'évolution de taux de +0,5 %)

LES PARTENARIATS

Les partenariats de la Ville de Rochefort

Mécénat et convention de souscription avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de la Maison Pierre Loti



Depuis la signature de la convention, 702 624 €¹ ont été collectés par la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration.

Action Cœur de Ville 2



La prolongation du dispositif Action Cœur de Ville jusqu'en 2026 vise à poursuivre la dynamique engagée pour la revitalisation du cœur de ville avec la prise en compte des transitions écologique, démographique et économique.

Le programme d'actions s'articule autour des 5 axes définis au niveau national :

1. Développer une offre attractive de l'habitat,
2. Favoriser un développement économique et un développement commercial équilibré,
3. Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées,
4. Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager,
5. Constituer un socle de services.

En 2024, 2 nouvelles fiches ont été ajoutées au programme d'actions initial : la requalification du stade rouge et la réhabilitation de la piscine municipale Jean Langet.

¹ Montant collecté au 27 décembre 2024

Les dispositifs contractuels de la CARO

Au-delà des dispositifs dont elle est directement signataire, la Ville peut bénéficier d'opportunités de financement en inscrivant ses projets ou ceux de ses acteurs locaux dans les différents contrats portés par la CARO.

Contrat de Ville 2024-2030 :



Le Contrat fixe 3 axes principaux :

- ✓ L'émancipation, notamment celle des jeunes par la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle,
- ✓ La cohésion par l'accès à la culture, aux pratiques sportives et aux soins ainsi que par la lutte contre les discriminations,
- ✓ Les transitions par la sensibilisation à la citoyenneté, l'amélioration de la qualité de vie et la réhabilitation du parc immobilier, public et privé.

Il s'ancre sur 2 secteurs prioritaires à Rochefort qui rassemblent environ 5 000 habitants : Petit Marseille / Gélinerie et Sud centre-ville / Avant-garde.

Le Contrat de Ville permet de mobiliser des financements pour la mise en œuvre d'actions concrètes par les acteurs locaux.

En 2024, 15 projets d'un montant total proche de 475 000 € ont été cofinancés par l'Etat (150 000 €) et la CARO (131 000 €).

Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) :



Il fixe un cadre de concertation en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

⇒ *Soutien à l'acquisition de 2 gilets pare-balle pour la police municipale*

Contrat Local de Santé (CLS)



Le Contrat local de santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Orientations stratégiques du CLS Rochefort Océan sont :



1. Faciliter et promouvoir la venue de jeunes internes sur le territoire,
2. Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire,
3. Projet de santé de collaboration professionnelle et soins coordonnés,
4. Accompagner le développement des ressources en santé mentale du territoire,
5. Développer l'offre de formation en santé sur le territoire.

Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Le PLIE Rochefort Océan permet à des demandeurs d'emploi d'être accompagnés, de manière personnalisée et renforcée vers un emploi durable d'au moins 6 mois ou une formation qualifiante.

Le parcours emploi est jalonné d'étapes progressives visant l'objectivation d'un projet professionnel, la mise en valeur de compétences professionnelles, la reprise de confiance en soi, la relation avec les employeurs...

Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)



Les CRTE sont des cadres contractuels entre l'Etat et les EPCI élaborés sur la base des projets de territoire de ces derniers. Le CRTE de la CARO ayant été signé en octobre 2021 alors que débutait la démarche d'élaboration du Projet de territoire, il a fait l'objet d'un avenant en 2024 afin de l'articuler autour des 4 axes stratégiques du Projet de territoire :

1. Accroître les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux,
2. Territorialiser les chaînes de production locales (énergie, alimentation, économie circulaire...) en mobilisant les ressources locales,
3. Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité économique et conforter la destination touristique,
4. Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles.

⇒ 133 opérations en cours ou à venir sur le territoire de la CARO sont recensées dans le CRTE, pour un montant prévisionnel de travaux de plus de 200 M€. Depuis 2021, 35 opérations ont été réalisées pour plus de 10 M€ (dont 12 avec une maîtrise d'ouvrage Rochefort).

Territoire d'industrie 2023-2027



Le dispositif permet de poursuivre la mise en œuvre des opérations déjà engagées au cours de la première phase. La **stratégie de redéploiement industriel** permet d'initier de nouveaux projets stratégiques en lien avec les différents enjeux et les besoins des territoires et acteurs économiques :

- Investir sur le capital humain et développer les talents : formation, accès à l'emploi qualifié, valorisation des filières et des entreprises, accompagnement à l'installation et à l'ancrage de nouveaux collaborateurs, développement des liens entre les entreprises et les acteurs académiques, scientifiques et institutionnels...
- Renforcer les filières structurantes, assurer leur développement, leurs mutations et leur diversification : confortement des filières structurantes, solutions innovantes de consommation et d'usage du foncier économique...
- Encourager l'entrepreneuriat, l'innovation et les transitions écologiques et énergétiques : démarche technopolitaine, accompagnement de start-up industrielles...



Dans le cadre de sa gestion des fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine permet à des territoires de bénéficier de fonds européens pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local.



Orientations stratégiques :

1. Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial (offre touristique qualitative et durable, préservation des patrimoines naturels et bâtis),
2. Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants (équipements et services de proximité, offre culturelle, habitat, mobilités durables),
3. Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales (innovation, nouvelles filières à fort potentiel, alimentation durable, économie circulaire),
4. Transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais (économie circulaire, identité maritime, adaptation au changement climatique, qualité des eaux).

⇒ 12 projets sont pré-programmés pour le territoire de la CARO pour une enveloppe prévisionnelle de subventions de 1,49 M€, dont 8 portés par la CARO et situés sur la ville de Rochefort, pour un total de 800 K€ de subventions. Sur ces 8 dossiers, 2 ont été programmés en 2024 pour un montant d'aide de 160 860 €.

Contrat de proximité 2022-2026



Ce Contrat passé entre la CARO et le Département de la Charente-Maritime décline les politiques départementales en dynamisant les projets du territoire dans 13 domaines d'intervention : autonomie / grand âge, accès à la médecine générale, logement / habitat, insertion / action sociale, droit de l'enfance, jeunesse, exemplarité énergétique, protection environnementale, infrastructures / mobilités, politique de l'eau, sécurité, tourisme, sport/culture.

⇒ 19 opérations structurantes sur le territoire de la CARO sont recensées dans le contrat de proximité. Depuis 2022, 7 opérations ont été réalisées pour plus de 30 M€ (dont 2 avec une maîtrise d'ouvrage CARO).

LES PROJETS DE LA VILLE DE ROCHEFORT

PRESERVER LE CADRE PATRIMONIAL DE ROCHEFORT

REQUALIFICATION DES FRICHES EN CŒUR DE VILLE

Les travaux de dépollution et de désamiantage de **l'ancien Hôpital Saint-Charles** sont achevés. Des travaux préalables à la réhabilitation de l'immeuble conservé se poursuivront en 2025 (retrait du vitrage de la « Tour de verre » et démolition d'une infrastructure entre la tour et le bâtiment de la Porte).

En raison d'un retard dans la commercialisation, la vente du bâtiment à la SEMPAT a été reportée à fin 2025.

Par ailleurs, la Ville de Rochefort sera amenée à céder le foncier adjacent à la CARO pour la construction du Pôle de Formation.



Les études pour le développement du futur réseau de chaleur aux abords des anciens hôpitaux seront poursuivies suivant les principes du schéma directeur défini fin 2024.

Des travaux préparatoires de voirie pour les futurs aménagements aux abords des anciens hôpitaux seront réalisés suivant le calendrier des travaux de réhabilitation (Saint-Charles et hôpital de la Marine) et de construction (pôle de formation).

Sur le site de **l'Hôpital de la Marine**, la totalité des logements font l'objet d'une offre d'achat. Les travaux de curage ont commencé début 2024 et la restauration des bâtiments historiques s'engagera à partir de début 2025.

Concernant **l'îlot Meyer / Pasteur**, les maisons en ruines seront démolies pour permettre la réalisation d'une desserte ouest à l'hôpital de la Marine qui sera accompagnée de constructions neuves et l'aménagement d'un cœur d'îlot végétalisé.

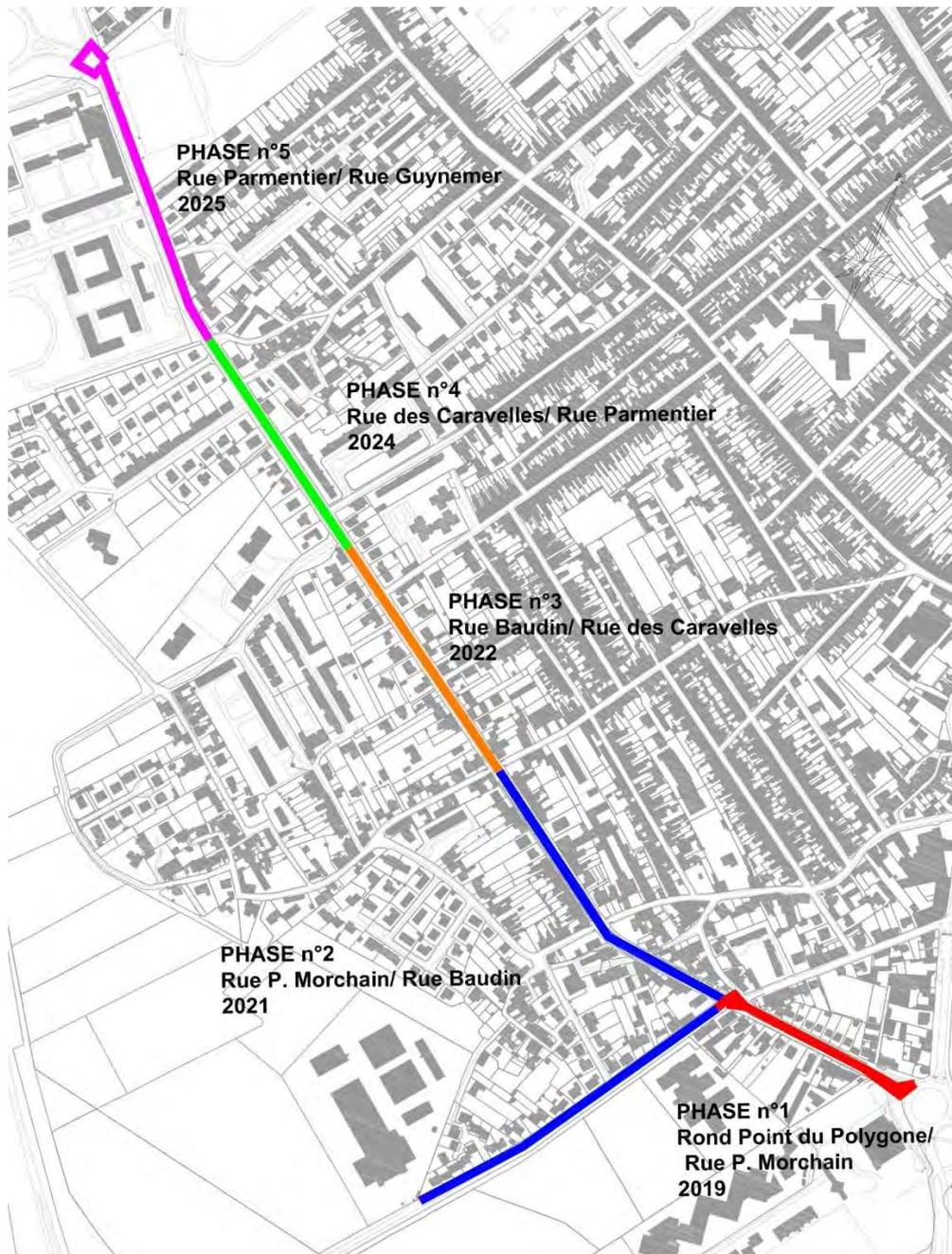
La **concertation** avec les habitants, engagée en 2024, se poursuivra en 2025, concernant le réaménagement de cet îlot et du square Herriot.

LES AMENAGEMENTS URBAINS

Après plusieurs années d'aménagement, l'année 2025 sera l'année de l'achèvement des importants travaux de réfection du **boulevard Pouzet**. Entre les rues Parmentier et Guynemer, après l'effacement des réseaux basse tension et télécom en 2024, l'effacement du réseau d'éclairage public résiduel sera réalisé ainsi que le renouvellement de la voirie (réfection de la route, aménagement des stationnements, désimperméabilisation...).



A l'issue de cette dernière tranche de travaux, 3,8 M€ auront été investis depuis 2018 pour la réfection de cet axe, représentant 1,8 km de voirie.



La population a été associée à la requalification de cette voie structurante de la ville depuis le début du projet. Ainsi, depuis juin 2015, et durant 3 ans, une commission de travail rassemblant élus, techniciens, membres des Conseils de quartiers Chante-Alouette et Champlain et du Conseil des Sages et représentant de l'association Vélo pour tous, a mené une réflexion collective sur les usages et les besoins de cet axe : déplacements/circulation, stationnement, vitesse, réseaux, espaces verts, place du vélo... En complément les riverains et usagers furent invités à répondre à un questionnaire (381 répondants) et des réunions ou des temps d'échanges publics ont été organisés régulièrement.

L'ensemble de ces échanges ont permis de valider les différents scénarios en fonction des tronçons avant de présenter les plans aux habitants en 2018. Les travaux du premier tronçon débutèrent en 2019. La concertation s'est poursuivie lors des tranches suivantes, jusqu'en 2021.



Les travaux de voirie prévus **avenue Rochambeau**, qui prévoyaient notamment la création d'espaces verts et d'une piste cyclable en site propre, ont pris du retard du fait de la découverte de vestiges archéologiques. Les fouilles se sont achevées fin 2024 et les travaux pourront être réalisés au printemps.

Dans la continuité des aménagements des abords de la Maison Pierre Loti, la **rue Loti** jusqu'à la rue du Port seront réaménagées.

Rue Briand, entre la gare et le rond-point des Cheminots, la chaussée sera remise en état au cours du 1^{er} trimestre 2025. La CARO profitera de ce chantier pour créer une piste cyclable côté voies SNCF dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur Cyclable.

Comme sur tous ses chantiers de voiries, dès que cela est possible, les aménagements réalisés contribueront fortement à la **végétalisation** de la ville et à la **désimperméabilisation** de l'espace public.

Outre ces projets, des investissements récurrents se poursuivront en différents points de la ville : réfection des trottoirs, réalisation d'aménagements cyclables, travaux de mise en accessibilité de la voirie, renouvellement des horodateurs les plus anciens...

Le programme de renouvellement de l'**éclairage public** consistant en l'installation de foyers LED est en voie d'achèvement. Les derniers quartiers résidentiels seront traités en 2025 et 2026.

LES ESPACES VERTS

Les réflexions pour la création d'une **aire de jeux inclusive** se poursuivront dans le cadre du projet de réhabilitation du square Herriot, projet faisant l'objet d'une concertation avec les habitants.

Les arbres abattus **Place Colbert** en raison de leur fragilité et de leur mauvais état sanitaire seront remplacés, à l'identique, par de nouveaux sujets.

Le **réaménagement du rond-point de la place des Médailleurs Militaires et de l'avenue Diéras** (à la jonction entre l'avenue Gambetta et l'avenue Diéras) s'achèvera avec la plantation d'arbres et d'arbustes en début d'année en remplacement des palmiers qui seront réemployés dans d'autres aménagements paysagers en centre-ville.

Une ombrière sera installée au **centre horticole** afin d'acclimater les plantes produites en serre avant leur installation dans les espaces verts de la ville.



L'eau de la station de lagunage continuera à être utilisée pour le nettoyage de la voirie et notamment le programme pluriannuel d'hydro-décapage et d'entretien des trottoirs du centre-ville qui débutera en 2025.

Le label "**Villes et Villages Fleuris**" **3 fleurs** confère à Rochefort un attrait unique en valorisant son cadre de vie grâce à des espaces verts soignés et fleuris, favorisant le bien-être des habitants et des visiteurs.



Ce label, qui récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie (place du végétal dans les espaces publics, protection de l'environnement, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, valorisation du patrimoine botanique...), renforce également l'image touristique et écologique de la ville, témoignant de son engagement pour un environnement durable et accueillant.

En 2025, la Ville ambitionne d'être labellisée "4 fleurs" après la visite programmée au printemps du jury national. Cette récompense viendrait confirmer la gestion écologique des espaces verts et le retour d'une nature en ville maîtrisée.

Afin de préserver la biodiversité dans ses espaces verts, la Ville s'engagera dans le **programme des « Refuges LPO »**, 1^{er} réseau de jardins écologiques, publics et privés, en France avec l'intégration de 8 sites : station de lagunage, potager du Roy, peupleraie du quartier Libération, parc de la Forêt, étang de Bélignon, cimetière, square Parat / Cours d'Ablois, espaces naturels « Petit Marseille » et « Boqueteaux ».

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Certaines portes métalliques extérieures du **marché couvert**, non encore remplacées, en mauvais état et très lourdes, seront refaites pour des raisons de sécurité et de commodité d'accès au marché.

Des travaux de mises aux normes des ascenseurs seront entrepris pour la desserte en toute sécurité des deuxième et troisième étages de **l'ancien tribunal**.

Le déploiement du **système d'information patrimonial** (Astech) se poursuivra facilitant la gestion et l'entretien du patrimoine communal.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

La Ville continuera à se doter de nouveaux outils permettant de réduire la consommation énergétique de ses bâtiments. La licence du **schéma directeur immobilier** sera renouvelée et un module « Energie » permettra de suivre de manière précise la situation thermique des bâtiments et leur consommation.

Les **audits énergétiques** se poursuivront sur les bâtiments communaux, prioritairement sur ceux concernés par le décret tertiaire.

Les travaux de régulation se poursuivront pour permettre, à terme, le pilotage à distance de l'ensemble des bâtiments communaux grâce à la **Gestion Technique Centralisée** (GTC).

Le **suivi des consommations d'énergie et l'optimisation tarifaire** se poursuivront en lien avec les travaux réalisés sur les différents bâtiments. En cours d'année, la Ville changera de groupement d'achat pour son approvisionnement en gaz.

L'achat d'un **drone thermique** permettra d'identifier les îlots de chaleur, de repérer les problèmes d'isolation thermique sur le patrimoine communal et de faciliter la maintenance des panneaux photovoltaïques.

Une partie de la toiture de l'**Hôtel de Ville** (Aile Nord sur la partie arrière) sera reprise et adaptée pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le **remplacement progressif des chaudières** se poursuivra avec, en 2025, les chaudières de l'école Pergaud et l'une des chaudières du groupe Anatole France ainsi que des brûleurs sur des écoles Saint-Exupéry, Zola et Herriot.



Les travaux d'extension du **Réseau de Chaleur Urbain (RCU)** à Airbus s'achèveront en fin d'année permettant ainsi de multiplier par deux la livraison de chaleur. Suite à l'approbation du schéma directeur en 2024, les études pour prolonger ce réseau se poursuivront et un choix sera à faire entre plusieurs options de développement.

OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE A LA POPULATION

L'ETAT-CIVIL ET LES ELECTIONS

Il a été enregistré en 2024 à Rochefort **30 naissances** de moins qu'en 2023 (1 024 en 2024, 1 054 en 2023), soit une baisse de 2,85 %, comparable à la baisse de la natalité enregistrée au niveau national sur la même période (-2,8 %).

Le nombre de **décès** est en augmentation en 2024 (804 décès), soit 45 de plus qu'en 2023, mais il reste équivalent à celui de la période d'avant COVID.

Il convient de noter une forte hausse du nombre de **mariages** (103 mariages en 2024, soit 26 de plus qu'en 2023) et de **PACS** (91 PACS en 2024, soit 25 de plus qu'en 2023), ce qui est conforme là encore à la tendance nationale.

On retrouve ainsi un nombre de mariages célébrés à Rochefort au même niveau qu'au début des années 2000, alors qu'une tendance à la baisse était enregistrée depuis 2008 jusqu'à atteindre un point historiquement bas en 2020 (45) en raison des problèmes sanitaires.

Suite à l'ouverture de nouvelles stations à Port-des-Barques et Tonny-Charente, le nombre de **Cartes Nationales d'Identité (CNI) et de passeports** délivrés à Rochefort a baissé significativement (8 917 titres délivrés à Rochefort en 2024 contre 11 668 en 2023) avec, pour corolaire, une réduction notable des délais d'obtention qui s'élèvent actuellement à environ trois semaines entre le rendez-vous initial en mairie et la réception du titre.

LE CIMETIERE

La réfection d'une nouvelle allée du cimetière sera réalisée.

LA REVITALISATION EN MATIERE D'HABITAT

Le recours de l'association Pays Rochefortais Alerte (PRA) contre le **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** a fait l'objet d'un rejet par le Tribunal Administratif le 2 novembre 2024. Le recours contentieux déposé par PRA auprès du Tribunal Administratif contre le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** le 6 janvier 2022 est, quant à lui, toujours en cours.

Par ailleurs, des évolutions sur ces documents apparaissent aujourd'hui nécessaires :

- Sur le PLU pour une mise en comptabilité, avec le SCOT, nécessiterait la révision du document,
- Sur le PSMV pour apporter des modifications permettant la réalisation de certains projets.

En 2024, le service Urbanisme de la Ville a réceptionné 600 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) contre 656 en 2023.

Sur l'**îlot des Fleurs**, une partie des logements destinés aux formateurs de l'Ecole de Gendarmerie a été livrée en 2024 et est désormais occupée. En 2025, les travaux se poursuivront pour l'achèvement de la résidence seniors en vue d'une livraison en 2026.

Un permis de construire modificatif a été déposé par le promoteur pour la construction de 25 logements dont la gestion sera confiée à Immobilière Atlantic Aménagement (bailleur social) sur la partie du site bordant la rue du 14 juillet.

Les 33 logements réalisés dans **l'ancienne gendarmerie Maritime**, place de la Galissonnière, seront livrés en cours d'année pour les besoins des familles militaires et civiles de la base aérienne.

Par ailleurs, Rochefort va enfin pouvoir répondre aux demandes de logement des jeunes (étudiants, alternants, jeunes actifs...). En effet, d'une part la réhabilitation de l'immeuble Saint-Charles comprendra notamment sur 2 niveaux la création de 82 logements étudiants par un bailleur social (DOMOFRANCE) et les 3 derniers plateaux de l'immeuble seront finalement destinés au logement de jeunes actifs, d'autre part, un opérateur privé toulousain va, après démolition des 3 maisons vacantes sises 44-46-48 avenue Wilson, construire une résidence étudiante privée de 79 logements comportant en RDC, une salle commune, un bureau d'animation, une laverie et 2 cellules commerciales.

En 2025, l'étude en cours sur le **quartier Libération**, menée par la Ville et Rochefort Habitat Océan (RHO), fournira différents scénarios assortis d'éléments de faisabilité économique permettant à la Ville et à RHO de faire des choix sur la reconstruction et l'aménagement futur de ce quartier.



Les propriétaires des immeubles identifiés dans le cadre de **l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)** ont été relancés à plusieurs reprises pour les inciter à y engager des travaux. L'un d'eux a répondu favorablement à ces sollicitations et les services de la Ville suivent la réalisation des travaux. Pour les immeubles dont les propriétaires ne se sont pas manifestés, la déclaration d'utilité publique des travaux devra être sollicitée auprès du Préfet. L'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine a été sollicité dans le cadre de sa convention partenariale avec la CARO pour la réalisation d'études permettant d'élaborer des programmes de travaux à réaliser sur les immeubles identifiés.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le taux officiel de logements sociaux au 1er janvier 2024 n'est pas encore connu. Cependant, la Ville de Rochefort, qui a l'obligation réglementaire d'avoir 25 % de logements sociaux, bénéficie d'une exonération de prélèvement tant que ce taux atteint 20 %, car elle perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine. Depuis une dizaine d'années, le nombre de logements sociaux reste supérieur à 2 900 logements (malgré les démolitions du quartier Libération, pour partie compensée par la création de logements sociaux publics sur le quartier du Petit Marseille et le Domaine de la Forêt -pour les plus récents- et de logements sociaux privés réalisés dans le cadre de l'OPAH-RU). Ce taux oscille actuellement autour de 22 %.

LA RELATION CITOYENNE ET LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Les doléances, les questions et les suggestions des habitants continueront à être traitées par le service **Proximité** (plus de 2 000 demandes par an).



Les **concertations** menées sur le réaménagement du square Herriot et de l'îlot Pasteur se poursuivront pour échanger, imaginer l'avenir de ces secteurs et trouver des solutions répondant aux besoins du plus grand nombre.

Les réunions publiques avec les **Conseils de quartiers** et l'animation du **Conseil des Sages** se poursuivront également et pourront donner lieu à la construction de nouveaux projets comme ce fut le cas ces dernières années (parcours santé Bois La Forêt, création d'un parcours botanique, création d'une fiche d'information autour du deuil...)

La Ville continuera à apporter un soutien logistique et financier pour le fonctionnement de l'**Espace Associatif Partagé** (EAP) qui accueille une quarantaine d'associations.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

La fréquentation de la **Maison France Services** est en constante augmentation. Pour permettre l'organisation de permanences supplémentaires et renforcer l'offre de services autour de l'accès aux droits (ADIL, CIDFF, notaires...), 2 nouveaux bureaux seront créés au sein du bâtiment.



Afin de renforcer l'animation sur le **quartier de la Gélinerie** et d'apporter des services de proximité aux habitants (CCAS, PLIE, Mission Locale, BIJ, conseillère numérique, Conseil de quartier...), un espace de permanence situé à côté du Local Jeunes sera conforté.

Dans le **quartier du Petit Marseille**, des études de pré-programmation seront engagées en 2025 sur l'ex-école maternelle de la Galissonnière pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le centre social AAPIQ.

Des travaux seront réalisés dans les locaux de **La Boussole** (remplacement des sols, peinture, isolation, éclairage).

La Ville poursuivra son **soutien aux associations locales** :

- ✓ pour leur fonctionnement : centres socio-culturels, Régie Riq'Ochets, Altéa-Cabestan, La Boussole...
- ✓ pour leurs projets ou leurs interventions sur la ville : associations de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, d'aide aux victimes de violences conjugales, d'aide alimentaire, d'accompagnement socio-professionnel, pour le lien social et intergénérationnel...

Les activités habituelles du CCAS se poursuivront dans les domaines :

- De la **santé** : réunions d'information, parcours prévention santé, avec en complément des ateliers bien-être proposés aux bénéficiaires pour apprendre à prendre soin de soi.
- De **l'accès aux droits** : domiciliation administrative, information, orientation...

Le CCAS reste, avec les espaces France Services, un des principaux lieux d'accueil physique des personnes en situation précaire. A ce titre, il joue un rôle primordial dans l'accès aux droits en orientant les Rochefortais pour leurs démarches administratives.

Par ailleurs, la conseillère numérique du CCAS accompagne les habitants (majoritairement des personnes âgées) dans l'accès au numérique et dans la réalisation de leurs démarches en ligne au cours de rendez-vous individuels (une trentaine de créneaux proposés chaque semaine) ou de permanences dans différents lieux de la ville.

- De **l'accompagnement social** et des **aides facultatives** : ouverture de droits à l'épicerie sociale, aides au paiement de factures, chèques d'accompagnement personnalisés...

Les Conseillères en Économie Sociale Familiale du CCAS accompagnent, en file active, plus de 150 ménages rochefortais dans la résolution de leurs problématiques liées au maintien dans le logement, la gestion budgétaire, la santé ou l'accès aux droits. Les personnes âgées rochefortaises représentent plus de 85 % des personnes accompagnées.

- Du **lien social** : programme Rochefort Séniors qui propose des activités culturelles ou de loisirs à une centaine d'habitants, restaurant social ouvert 2 jours par semaine et fréquenté par une trentaine de personnes.

Une campagne de communication sera lancée pour montrer que les personnes âgées restent dynamiques.

- De **l'autonomie et du maintien à domicile** : depuis le 1er janvier 2025, le Département a souhaité assumer ses missions règlementaires en assurant désormais en interne la mission du Service d'Accueil d'Information et d'Accompagnement (SAIA) qui apporte conseils aux familles et les aide dans leurs démarches administratives, service de transport accompagné, téléassistance (54 bénéficiaires pour ce nouveau service qui a vu le jour en 2024), portage de repas (3 065 repas livrés pour 195 personnes) ...

En 2024, 372 personnes ont bénéficié d'un accueil personnalisé et d'un accompagnement dans leurs démarches par le service du CCAS.

En parallèle, s'agissant du maintien à domicile, la démarche de professionnalisation des agents se poursuivra avec un plan de formation pour l'accompagnement des publics spécifiques comme les adultes autistes.



Dans un secteur concurrentiel, le CCAS rencontre de plus en plus de difficulté à recruter des aides à domicile ce qui contraint le nombre d'heures de prestation qu'il peut proposer. Par ailleurs, les personnels sont amenés à gérer des situations de plus en plus complexes de perte d'autonomie. En 2024, 24 709 heures ont été effectuées auprès de 249 personnes dont 128 sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

A compter de 2025, le CCAS ne portera plus le **Programme de Réussite Educative (PRE)**. Sa mise en œuvre est reprise par la CARO dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030.

La fréquentation de la **Maison de l'égalité** est en augmentation (1 575 personnes accueillies en 2024 dont 2/3 de femmes).

Les acteurs et les partenaires du territoire investissent de plus en plus le lieu. La programmation se développe (ciné-débats, conférences, ateliers, expositions, lectures, escape game...) et les interventions au sein des établissements et des structures s'amplifient. Plusieurs temps forts seront proposés pendant le mois de l'égalité en mars.



Le CCAS poursuivra son partenariat avec Rochefort Habitat Océan (RHO) pour la **création de 8 hébergements pour des adultes autistes**. Il s'est vu accorder une aide financière pour l'animation de ce lieu à compter de son ouverture prévue en 2026.

LES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

Les besoins de **mode de garde** des familles évoluent : les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux doivent s'y adapter en modifiant leurs offres d'accueil.

La création d'une équipe d'Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) est envisagée pour pouvoir répondre aux besoins de la Petite Enfance mais également à d'autres missions.

La valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le) est un enjeu pour la Ville dans un contexte de vieillissement et donc de départ en retraite de ces professionnel(le)s de la Petite Enfance (la moitié des assistantes maternelles ont plus de 50 ans).

Des décrets relatifs au Service de la Petite Enfance, en attente de parution au Journal Officiel, amèneront une évolution des missions du **Relais Petite Enfance (RPE)** pour répondre aux nouvelles exigences gouvernementales.

Les **projets éducatifs** 2025 se feront avec un axe directeur choisi : l'éveil des 6 sens. Dans ce cadre, des actions auprès des jeunes enfants seront proposées autour de la musique, de l'éveil corporel et de l'éveil gustatif et sensoriel.

En mars, une « maison géante » (à l'échelle d'un enfant de 2 ans) sera proposée au Palais des Congrès à destination des professionnels de la Petite Enfance et du grand public afin de sensibiliser aux situations à risques de la vie quotidienne.



Les rencontres de **soutien à la parentalité** se poursuivront au sein de la Maison de l'Enfance.

Malgré une baisse des effectifs scolaires, le nombre de demi-pensionnaires augmente légèrement (une trentaine d'enfants supplémentaires), certains parents faisant désormais le choix de recourir à la **restauration scolaire** dans un contexte de forte inflation sur l'alimentaire.

Les tarifs de la restauration scolaire resteront identiques pour l'année scolaire 2025-2026 à ceux de l'année en cours.

Les animations sur la pause méridienne par des personnels de la Ville et des partenaires locaux (AAPIQ et Primevère Lesson notamment) se poursuivront. Les équipes d'animation ont été renforcées par l'arrivée de 4 accompagnants d'enfants à besoins spécifiques qui accueillent, sur le temps de la pause méridienne, des enfants ayant besoin d'un renfort individuel ou collectif.

Sur l'année scolaire 2024-2025, le projet éducatif et pédagogique des **accueils périscolaires** s'articulera autour de 3 grands axes :

- ✓ Agir pour l'égalité fille-garçon,
- ✓ Accueillir les différences et les enfants aux besoins spécifiques,
- ✓ Développer l'empathie dès le plus jeune âge (gestion des émotions, interaction avec les autres...).

Le **soutien aux projets pédagogiques des écoles** se poursuivra par la mobilisation de moyens de coanimations ou le versement de subventions sur des projets spécifiques.

La **professionnalisation des métiers et la formation des agents** de la Direction Enfance / Petite Enfance se poursuivra également avec, pour nouveaux thèmes en 2025, l'analyse de pratiques professionnelles pour les animateurs, l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et des ateliers bonnes pratiques pour les agents techniques et les ATSEM.

Outre l'entretien courant des **locaux Enfance et Petite Enfance**, différents travaux spécifiques seront réalisés en 2025 :

- Achèvement des travaux sur la halte-garderie à la fin du 1^{er} trimestre (refonte des espaces y compris du dortoir et création d'un bureau d'accueil),

- Réfection des sanitaires adultes sur l'école élémentaire Zola et installation d'une douche à l'école maternelle Zola.

Des **selfs réfrigérés** vont progressivement remplacer les « mini selfs » existants dans les écoles primaires. Ce nouvel équipement répond à un triple enjeu :

- le renforcement du respect de la réglementation liée à l'hygiène,
- le développement de l'autonomie des enfants,
- le confortement de l'aspect éducatif du temps méridien.

Un premier self réfrigéré a été installé au sein du restaurant scolaire Guérineau pendant les vacances de la Toussaint 2024. Un second sera installé courant 2025 dans le restaurant scolaire de l'école Zola.



La politique **d'informatisation des écoles et des structures Petite Enfance** sera poursuivie : achat/renouvellement de matériels informatiques, équipement des salles de classes, déploiement de la fibre optique au sein des écoles primaires (école Anatole France). Un nouveau système de gestion des plannings du service Enfance sera étudié.

La **sécurisation des groupes scolaires** se poursuivra également avec l'installation de visiophones (Herriot, Anatole France et Saint-Exupéry) et le rehaussement des clôtures de l'école élémentaire Anatole France.

Une expérimentation de **végétalisation des cours d'école** va être initiée en 2025 sur la cour du groupe scolaire Guérineau avec pour objectif de répondre aux enjeux de gestion des eaux pluviales et de végétalisation mais également une meilleure cohabitation filles/garçons.

Les espaces verts entourant la **Maison de l'Enfance** seront repris et étendus dans une logique de végétalisation de l'espace public et de désimperméabilisation des sols.



Enfin, la Ville contribuera à la mise en œuvre de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée entre la CARO et la CAF en participant aux groupes de travail sur :

- ✓ La Petite Enfance : évolution du guide de la Petite Enfance vers un guide des services aux familles, constructions actions passerelles pour faciliter le passage de la Petite Enfance (crèche, assistantes maternelles...) vers l'Enfance (école, accueil périscolaires, centres de loisirs...), participation à un observatoire afin d'anticiper sur les besoins futurs de la ville...
- ✓ L'Enfance : construction d'actions passerelles pour faciliter le passage de l'école primaire vers le collège, adoption d'une charte d'inclusion...

LES ANIMATIONS AU SERVICE DE LA JEUNESSE

La fréquentation des **locaux jeunes** est en augmentation. Pour répondre à cette demande croissante, le local situé à proximité du skate park sera agrandi d'un espace supplémentaire.

La Ville maintiendra les moyens pour l'animation et le développement de la politique éducative.

Le dispositif **TiVac** sera maintenu ainsi que la politique de **séjours** (séjours hiver, découverte des grandes villes européennes) et les **colo apprenantes** au bénéfice des familles éligibles.



Les **quartiers d'été**, proposant des animations de proximité (en bas d'immeuble) et intergénérationnelles, seront développés.

Des animations seront proposées autour de la **citoyenneté** :

- aux élèves des classes de CM2 et de 6^{ème} avec une exposition « Moi, jeune citoyen »,
- à toutes les classes de 4^{ème} au moyen d'outil interactif « questions de justice ».

Dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale** (CTG) avec la CAF les services de la Ville contribueront à mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur de la jeunesse : développement des lieux de pratiques libres du sport et de la culture, accompagnement renforcé pour lutter contre le décrochage scolaire au collège, création d'un digipad (mur collaboratif) pour faciliter l'accès à l'information sur le décrochage scolaire et l'orientation, organisation d'événements communs à l'ensemble des locaux jeunes, création d'un Raid aventure...

La **Fête de la jeunesse**, qui vise à proposer une journée d'animation à destination des enfants, des jeunes et des familles du territoire, se tiendra le 7 juin à la Corderie Royale.

Les différents stands sont animés par des partenaires associatifs locaux et prestataires (Primevère Lesson, AAPIQ, SEJI, service musiques actuelles, médiathèque, service enfance...). En 2024, environ 2 500 personnes ont participé à cette manifestation, dont une majorité de Rochefortais (55 %).



METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET SPORTIF

L'ANIMATION ET LA MEDIATION CULTURELLES

Différents investissements seront réalisés au **Théâtre de la Coupe d'Or**.



Pour réduire la consommation énergétique du bâtiment, l'éclairage des espaces réservés au public sera remplacé par des LED. La console lumière sera changée permettant, à partir de 2026, de progressivement remplacer les projecteurs actuels par des projecteurs LED. Le système « Son », vieillissant, sera également renouvelé.

La convention pluriannuelle d'objectifs sera signée au cours du 1^{er} semestre par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, l'association de la Coupe d'Or et la Ville.

Une expertise sera conduite sur la coupole du Théâtre de la Coupe d'Or pour permettre de reprendre les fissures qui y sont apparues.

L'exposition « Ecoutez la ville » se poursuivra au **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine** (CIAP) jusqu'au 31 mars avec différents temps d'animations (rencontres, concerts...).

A partir de septembre, une nouvelle **exposition « A propos du bégonia »** sera proposée au CIAP mais également au Conservatoire du Bégonia pour présenter des œuvres inédites de la plasticienne Laurence Gossard.

Le bilan de la convention **Ville d'Art et d'Histoire** sera réalisé et un dossier de renouvellement sera constitué en vue d'une demande de renouvellement du label en 2026.

Un travail préparatoire **d'actualisation de l'ouvrage « Rochefort, le guide »** sera réalisé en 2025 et 2026 en vue de sa réédition en 2027.

Une **exposition sur l'histoire du Site de Saint-Charles** sera proposée sur les palissades du chantier.



Au **Musée Hèbre**, l'**exposition « Narcisse Pelletier, jeune mousse perdu en mer »** se poursuivra jusqu'au 28 juin. Différentes animations seront proposées en lien avec cette exposition :

- ✓ Une carte blanche sera donnée au Conservatoire Michel Legrand autour des musiques et des danses aborigènes,
- ✓ Des conservateurs du Musée national de la Marine proposeront à Rochefort une conférence sur les navires marchands et un parcours entre le musée Hèbre et le musée de la Marine,
- ✓ La médiathèque de Rochefort proposera, sur le premier trimestre, une exposition sur Narcisse Pelletier à partir d'une œuvre de bande dessinée et présentera un film sur cette aventure en présence de son réalisateur.

D'octobre à décembre, une exposition du photographe français François Sagnes, reconnu au niveau national pour son travail dans le domaine de la photographie de paysage et de nature, sera proposée avec la présentation d'une sélection de prises de vues à différents endroits du monde et notamment de l'île de Pâques.

Afin de mieux communiquer et d'inciter les visiteurs à réserver et payer en ligne leurs entrées au Musée ou les visites du patrimoine, un site dédié au Musée Hèbre et au service du patrimoine et un autre à la Maison de Pierre Loti seront mis en ligne et proposeront des actualités, des informations patrimoniales et une nouvelle billetterie.

La couverture Wi-Fi du musée Hèbre sera améliorée.

La Ville poursuivra l'enrichissement et la restauration de ses collections tant au niveau du Musée que des Archives Rochefort Océan.



Ensemble de dessins et estampes ayant appartenu à Louis-Auguste de Sainson (1800-1874), dessinateur de bord lors du voyage de l'Astrolabe (1826-1829). Crayon, aquarelle, encre, lithographie
Don



Portrait de Pierre Loti en colonel d'infanterie
Photographe Camille Gozzi 1916
Photographie
Achat



Aile de dragon
Japon
XIXe siècle
Bois laqué
Ornement de la pagode japonaise de la maison de Pierre Loti
Don



La puce
Chauvin Gabriel (1889-1976) - sculpteur né à Rochefort
Sculpture Bois foncé
Don



Cafetière
Jean Tostée, reçu à Rochefort en 1731 - maître-orfèvre de Rochefort
Deuxième quart XVIIIe
Orfèvrerie
Argent, bois pour le manche
Don



Oscar Towa Port Moresby
Papouasie Nouvelle-Guinée
2004
peinture acrylique sur toile
Don



L'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire », vue par 8 500 personnes au Musée Hèbre en 2024, sera mise en ligne. Les panneaux de l'exposition sont désormais installés à l'accueil du service des sports au complexe sportif du Polygone.



Don d'un médailler de La Rochefortaise. Grande collecte des archives du sport

L'itinéraire photographique, qui permet de visualiser l'évolution de la ville à travers 44 prises de vues régulières depuis 1999 sera reconduit en mars 2025.



Anne Chastrusse, 1999



Davy Jourget, 2019



Anne Chastrusse, 1999



Davy Jourget, 2019

La conservation et la valorisation des **archives de la ville** se poursuivra au travers des expositions proposées dans le hall de l'Hôtel de Ville et de manifestations diverses (journée internationale des droits des femmes, journée internationale des archives, journées mondiales du patrimoine audiovisuel...).

LA RESTAURATION DE LA MAISON DE PIERRE LOTI

Les **travaux de restauration** de la Maison Pierre Loti s'achèveront en mars 2025 ainsi que les aménagements de voirie et des abords début 2025. Les services de la Ville assureront la remise en place des collections de février à mai.

L'inauguration officielle de la Maison aura lieu le 21 mai (date d'élection de Pierre Loti à l'Académie Française en 1891) avant **son ouverture au grand public le 10 juin** (date anniversaire de sa mort).

A l'occasion de cette réouverture, différentes animations seront proposées par des associations que la Ville soutiendra par des subventions exceptionnelles et un appui logistique, mais également par la Ville elle-même (visites, Noctambulations...).

La Maison de Pierre Loti restaurée offrira à ses visiteurs :

- ✓ Un nouveau parcours de visite, plus cohérent avec la chronologie de la vie de Pierre Loti et de ses voyages ;
- ✓ La découverte de salles inédites : pagode japonaise, salle chinoise, évocation du musée de l'enfance, chambre espagnole ;
- ✓ Une ambiance lumineuse repensée pour donner l'impression d'un habitat du début du siècle (éclairage vacillant, lumière jaune, bougies...) ;
- ✓ Des supports de visite plus variés : multimédias (cartographies, chronologies interactives, présentation de collections fragiles...), sonores (musique jouée ou écoutée par Loti...), olfactifs (encens dans la salle chinoise), utilisés avec parcimonie pour préserver le caractère intimiste mais qui permettront de toucher un nouveau public ;
- ✓ Un nouveau jardin plus proche de celui qu'a connu Loti dans son enfance et intégré au parcours de visite ;
- ✓ Un espace commercial (librairie-boutique) développé ;
- ✓ Un salon d'écoute d'extraits audios des œuvres littéraires de Loti.

Projections 3D des futurs
espaces
muséographiques



Restitution de la salle chinoise



Salle dite du « Petit musée »



Futur accueil

La réouverture de la Maison Pierre Loti est l'occasion de définir une **nouvelle organisation pour le fonctionnement des musées et du service Patrimoine** de la Ville, avec la constitution d'une équipe mutualisée qui se mettra au service de tous les publics. Tous les personnels (accueil, administratif, surveillance, guide-conférencier, technicien, services éducatifs, conservation, documentation) seront formés pour intervenir sur les 3 structures que sont le Musée Hèbre, la Maison Pierre Loti et le service du Patrimoine. Deux modes de fonctionnement – basse saison d'octobre à mars / haute saison d'avril à septembre – permettront d'adapter l'offre et le fonctionnement des structures.

12 recrutements (y compris des emplois saisonniers) sont nécessaires pour la réouverture de la Maison Pierre Loti. Un important travail de formation en interne de ces nouveaux agents sera nécessaire pour permettre le bon fonctionnement des musées selon les nouvelles modalités d'organisation dès la saison 2025.

Le **site internet** de la Maison Pierre Loti sera repris et mis en lien avec celui du Musée Hèbre et du service du Patrimoine. Il permettra d'améliorer la communication sur l'offre et d'inciter les visiteurs à réserver et payer en ligne leurs entrées grâce à une nouvelle e-billetterie.

En matière de **communication**, l'appui d'une attachée de presse spécialisée a permis de susciter l'intérêt de nombreux journalistes de la presse nationale, pour la Maison en premier lieu, mais également pour la ville dans son ensemble. A titre d'exemple, Beaux-Arts Magazine publiera un numéro hors-série entièrement dédié à la Maison début 2025.

Les collages Loti XXL seront reconduits dans la ville, présentant l'écrivain en compagnie de personnes qui l'entouraient (Princesse de Monaco, Sarah Bernard...) et présentant des éléments permettant de faire le lien avec sa Maison. Un livret accompagnera cette nouvelle série de collages.

Par ailleurs, un ouvrage sur la Maison Pierre Loti sera publié dans la collection Gallimard Découvertes. Un autre ouvrage sera élaboré en lien avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour évoquer les problématiques de restauration de la Maison, garder une trace du chantier et valoriser les métiers et les savoir-faire des entreprises qui sont intervenues sur le chantier.

L'OPTIMISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le projet de rénovation de la piscine, le choix a été fait de donner la priorité à l'apprentissage de la natation (savoir nager) et à l'aisance aquatique pour répondre aux besoins de l'ensemble des communes de la CARO. Le questionnaire conduit auprès du grand public permettra, quant à lui, de faire remonter les attentes de la population et d'orienter les aménagements.

Un maître d'œuvre sera recruté en 2025 en vue d'un début de travaux fin 2026, début 2027, l'ouverture de l'équipement entièrement rénové étant prévue pour 2029 ou début 2030.

Des procédés innovants seront utilisés pour le chauffage, la filtration et le traitement de l'eau afin de limiter au maximum l'impact environnemental de la piscine.



Cartes postales et affiche Archives Rochefort Océan

Des lithographies conçues par la Direction de la Communication viendront habiller les vitrages de la piscine et informer sur l'histoire du lieu.

Sur l'équipement actuel, les plannings d'occupation des bassins ont été revus et les activités d'aquaforme renforcées afin d'optimiser son occupation. Les bébés nageurs ont repris le dimanche matin avec une moyenne de 30 bébés par séance.

Suite aux restrictions d'accès à la piscine de la Base Aérienne 721 à Saint-Agnant, de plus en plus d'élèves des communes du sud de la CARO viennent apprendre à nager à la piscine de Rochefort. Un tarif spécifique a été établi pour ces établissements scolaires.

Pour renforcer les animations d'été et favoriser l'accueil d'un public familial, de nouvelles structures gonflables seront achetées et de nouvelles tables de pique-nique seront installées dans l'aire prévue à cet effet.

Les **terrains de football synthétiques**, livrés en mai 2024, sont très utilisés tant par le club de football de Rochefort que par les établissements scolaires à proximité. Des équipements complémentaires seront installés en 2025 (garde corps, filets pare-ballons) pour en améliorer les conditions d'utilisation.



Les travaux de restauration du **Gymnase Denfert Rochereau** seront engagés et se poursuivront **jusqu'en 2027** (reprise de la toiture avec installation de skydômes de désenfumage, isolation du bâtiment par l'extérieur, bardage des murs, réfection du sol sportif, mise en accessibilité).

Le robot tonte acheté en 2024 pour le stade de rugby Henri Robin donne de bons résultats et permet aux agents en charge de l'entretien des équipements sportifs de dégager du temps pour d'autres tâches. Un nouveau robot tonte sera donc acquis en 2025 pour l'entretien du terrain d'honneur du **Polygone** ainsi qu'une défonceuse pour l'entretien des terrains enherbés.

La remise aux normes du système d'arrosage du **terrain de foot du Petit Marseille** connaît quelques contretemps. Initialement prévue en 2024, elle sera finalement réalisée en 2025.

La Ville procèdera au renouvellement de matériels à la salle de **La Rochefortaise** afin de répondre aux normes de sécurité (matelas de chute, tremplin...).

La Ville poursuivra son **soutien aux associations sportives**, à la fois sous forme de subventions mais également sous forme d'appui logistique à l'organisation de leurs animations.

Chaque année, la Ville récompense les athlètes qui se sont distingués sur la saison sportive mais également les dirigeants des associations sportives pour leur engagement, leur investissement en tant que bénévoles. Pour 2024, c'est le National de Pétanque qui a été mis à l'honneur des **Trophées du sport**.



GARANTIR L'ATTRACTIVITE DE ROCHEFORT ET PROTEGER LA VILLE

LA REQUALIFICATION DU STADE ROUGE

L'étude d'aménagement global du Stade Rouge sera finalisée.

L'ACTIVITE THERMALE

Début 2025, conformément au protocole de fin de Délégation de Service Public (DSP) adopté en 2024, la Ville va acquérir ce qui lui manque sur le reste du foncier de **l'établissement thermal**.

Le **contrat de concession** arrive à terme au 31 décembre 2025 après 43 ans d'exploitation par la société Eurothermes.

Le renouvellement doit suivre une procédure réglementée pour laquelle la Ville de Rochefort s'est fait accompagner par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le futur mode d'exploitation. En mars 2024, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité sur le choix du mode de gestion sous forme de Délégation de Service Public (DSP).

Si 3 candidats ont manifesté leur intérêt pour le dossier de consultation des entreprises, aucune offre n'a été remise à la date limite du 30 octobre 2024. Entre temps, le groupe de la Chaîne Thermale du Soleil (CTS) est devenu actionnaire majoritaire d'Eurothermes, le délégataire sortant. Les modèles économiques de la CTS sont fondés sur la propriété des équipements et l'achat d'eau.

Ainsi, la Ville de Rochefort doit également étudier les perspectives d'exploitation de ses thermes autour de nouveaux modèles tels que le bail emphytéotique administratif ou la vente des actifs fonciers.

Concernant **les forages** :

- ✓ Une manœuvre de la pompe du forage actuel F3 Lafayette sera réalisée durant l'intersaison 2025-2026 afin de procéder au remplacement de la pompe et de vérifier l'état du forage et l'éventuelle formation de gypse dans ce dernier,
- ✓ Sur le nouveau forage F4 Angiboust, les travaux se poursuivront durant l'intersaison 2024-2025 avec des interventions d'acidification pour améliorer la productivité du forage et atteindre ainsi le débit de 50 m³/h. A l'issue de ces travaux, des essais de pompage seront réalisés mensuellement en vue de l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de ce forage à échéance mi 2026.



LE TOURISME

Les labels « **Commune touristique** » et « **Station de tourisme** » ont été renouvelés en 2024. Les dossiers de candidature à ces labels ont permis de définir une nouvelle feuille de route touristique pour la Ville. Afin de la mettre en œuvre, une mission de développement de la stratégie touristique et de renforcement de l'articulation entre la politique touristique de la Ville et celle de la CARO sera confiée à la directrice du camping municipal.



La fréquentation du **camping municipal** est toujours en augmentation avec un intérêt particulier des vélotouristes pour cet hébergement à proximité immédiate de la Vélodyssée, 4 788 séjours et 50 020 nuitées ont été enregistrées en 2024 (contre 47 798 nuitées en 2023).

L'écolabel européen a été reconduit pour 2 ans.

Le renouvellement des mobil homes se poursuivra avec l'achat de 2 nouveaux hébergements en 2025. La toiture du bloc sanitaire sera rénovée et une étude sera réalisée pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Les travaux sur le local d'animation, prévus en 2024, seront finalement réalisés en 2025. La couverture Wi-Fi du camping sera améliorée.

L'équipe du camping sera stabilisée avec, le recrutement d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) en 2025, et la pérennisation d'un certain nombre de postes d'agents d'accueil, de veilleurs de nuit et d'agents techniques.

LE PORT DE PLAISANCE ET LES EQUIPEMENTS NAUTIQUES



Les bornes permettant de refacturer au réel la **consommation d'électricité** aux plaisanciers seront installées et mises en service en début d'année.

Un portail informatique, véritable outil de gestion et de relation client, sera à disposition des usagers leur permettant de s'enregistrer et de suivre leur consommation.

La couverture Wi-Fi du Port de plaisance sera améliorée.

Un projet de **création de sanitaires** pour les plaisanciers et le public est à l'étude.

Les réflexions en vue d'une **labélisation Port Propre** se poursuivront.

LES EQUIPEMENTS POLYVALENTS

Le taux d'occupation des équipements polyvalents de la Ville est en hausse.

Au **Palais des Congrès**, un écran d'accueil sera installé dans le hall en remplacement de l'affichage papier existant.

La salle de réunion « panoramique » au second étage du bâtiment des **5 Océans**, propriété de la CARO, intégrera le parc des salles disponibles à la location.

L'équipement informatique des équipements polyvalents, notamment de la salle des 5 Océans et de la salle Lafayette, sera réalisé.

LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA VILLE

L'équipe de la **police municipale** sera renforcée par le recrutement d'un agent supplémentaire. Cette hausse des effectifs permettra de renforcer les patrouilles pédestres avec, chaque après-midi, une équipe présente sur le centre-ville et une autre équipe dans le faubourg.

En matière d'équipement, le véhicule sera changé. Un pistolet à impulsion électrique supplémentaire sera acheté, permettant que chaque équipe soit dotée de cette arme. Le rééquipement à neuf de tous les agents en gilet pare-balle sera achevé.

Le radar jumelles acquis fin 2024 permettra de renforcer les contrôles de vitesse notamment pour répondre aux demandes des conseils de quartiers sur la réduction de la vitesse sur certains axes. Enfin, le matériel de vidéoprotection fera l'objet d'un renouvellement.

Le **Forum Sécurité Défense** se tiendra du 16 au 18 mai 2025 sur le site du Musée de l'Aéronautique Navale de Rochefort (ANAMAN). Il propose de découvrir le rôle et le travail de l'ensemble des corps et unités qui assurent, quotidiennement, la protection et la sécurité des citoyens avec au total une quarantaine de formations provenant de l'Armée de Terre, de la Marine nationale, de l'Armée de l'Air et de l'Espace, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, des Sapeurs-Pompiers, de la Protection civile, des Services de la Défense...

Durant trois jours, elles proposeront au public de découvrir et de tester des simulateurs d'avions, d'hélicoptères, de tir, des détecteurs de mines, d'assister à des démonstrations cynophiles, des présentations de chars, de véhicules de transport et logistique, de véhicules blindés, de drones, de motos, de gilets pare-balles, parachutes...

LES ANIMATIONS



Les **manifestations du 13 juillet** (feu d'artifice, bal populaire...) seront à nouveau organisées par les services de la Ville (plus de 6 000 spectateurs en 2024).



La Ville poursuivra son **soutien technique et/ou financier à l'organisation de certaines manifestations** comme Octobre rose...

Pour les festivals Sœurs Jumelles (du 24 au 29 juin) et Stéréoparc (les 18 et 19 juillet), ce soutien s'inscrit dans un contexte d'augmentation du public accueilli.



Les illuminations de **Noël** seront renouvelées en partie.

La patinoire sera installée en décembre 2025 et janvier 2026 pour le plus grand plaisir des petits et des grands et l'animation du centre-ville de Rochefort. En 2024/2025, près de 30 000 personnes sont venues profiter de cet équipement, le seul du département.

Manifestations	Dates	Organisateurs	Lieux
Exposition « Narcisse Pelletier, jeune mousse perdu en Australie »	Jusqu'au 28 juin	Ville de Rochefort	Musée Hébre
Exposition « Ecoutez la ville, cartographie sonore » par Anthony Carcone	Jusqu'au 31 mai	Ville de Rochefort	Musée Hébre
Gala de Boxe	08 mars	SAR Boxe	Gymnase Polygone
Bike and Run de Rochefort	16 mars	Rochefort Triathlon	Rochefort
Journées Européennes des Métiers d'Art	30 mars au 6 avril	Ville de Rochefort	Divers sites
Mois de l'Architecture	Mars	Ville de Rochefort	Divers sites
Trophée des P'tits Loups	12 avril	Rochefort Athlétisme Club	Complexe Polygone
Forum Sécurité Défense	16 au 18 mai	Ville de Rochefort	Musée de l'Aéronautique Navale
Nuit européenne des Musées	17 mai	Ville de Rochefort	Musée Hébre
Inauguration de la Maison Pierre Loti	21 mai	Ville de Rochefort	Maison Pierre Loti
Journée au Jardin	25 mai	Ville de Rochefort	Potager du Roy et Jardin des retours
Fête de la Jeunesse	5 juin	Ville de Rochefort	Corderie Royale
Rendez-vous aux jardins	6, 7 et 8 juin	Ville de Rochefort	Potager du Roy, jardin des retours et autres sites
Ouverture au public de la Maison Pierre Loti	10 juin	Ville de Rochefort	Maison Pierre Loti
Tournoi National Jeune	14 et 15 juin	SAR Tir à l'arc	Stade Henri Robin
Fête de la Musique	21 juin	Ville de Rochefort	Centre-Ville
Rencontres Internationales Sœurs Jumelles	Du 24 juin au 29 juin	Rouge Production	Corderie Royale, port de plaisance, quai Bellot, quai aux Vivres, esplanade hôtel Mercure, jardin Forum des Marais
Gala de Gymnastique	28 juin	La Rochefortaise	Gymnase Polygone

Noctambulations	Tous les mardis du 8 juillet au 26 août	Ville de Rochefort	2 parcours : - Loti - Fenêtres sur rue
Fête nationale Défilé militaire Concert Feu d'artifice	13 juillet	Gendarmerie Ville de Rochefort Ville de Rochefort	Quai aux Vivres Quai aux Vivres Quai Bellot
Lectures au potager (dans le cadre des Lundis de l'Arsenal)	21 et 28 juillet 4, 11, 18 et 25 août	Ville de Rochefort	Potager du Roy
Tournoi National « Les p'tits Boyards »	Juillet	SAR Tennis	Jardin de la Marine
Festival Stéréoparc	Du 18 au 19 juillet	Belle Factory Ville de Rochefort	Corderie Royale et complexe du Polygone
Eurochestries	2 août	Eurochestries / Ville de Rochefort	Eglise Saint-Louis
National Pétanque	23 et 24 août	Les Boules du Petits Maresille	Boulodrome
Forum des associations	6 septembre	Ville de Rochefort	Place Colbert
Accueil des nouveaux Rochefortais			
Journée du Patrimoine	20 et 21 septembre	Ville de Rochefort	Musées et sites patrimoniaux
Exposition « A propos des bégonias » de Laurence Gossart	A partir du 20 septembre	Ville de Rochefort	Musée Hébre
Tournoi Cadets/seniors	27 et 28 septembre	Judo Club Rochefortais	Dojo Guy Thomas
Exposition « Vagabondages, photographies de François Sagnes	A partir du 2 octobre	Ville de Rochefort	Musée Hébre
Octobre Rose	11 octobre	ASCHR	Place Colbert et centre- ville
Journées Nationales de l'Architecture	17, 18 et 19 octobre	Ville de Rochefort	Divers sites
Patinoire	Du 30 novembre au 4 janvier	Ville de Rochefort	Place Colbert
Marchés de Noël	Du 30 novembre au 31 décembre	Action Cœur de Ville	Place Colbert
	Du 8 décembre au 24 décembre	Village de Noël	Esplanade Jean-Louis Frot

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Budget de la Ville de Rochefort a été préparé dans un contexte d'incertitudes et de contraintes financières : absence de Loi de Finances, réductions des dépenses budgétaires pour alléger le déficit public, retour de l'inflation sous le seuil cible de la BCE des 2 %, taux d'intérêts restant élevés...

Aussi, le Budget reste prévisionnel et pourra être réajusté lors de la prochaine Décision Modificative pour tenir compte d'éventuels impacts nouveaux de la Loi de Finances pour 2025.

Les grandes orientations budgétaires 2025 restent ambitieuses mais prudentes :

- ✓ Aucune augmentation des taux **de fiscalité locale en 2025, et ce pour la 9^{ème} année consécutive**,
- ✓ Un **programme d'investissement fixé à 13 M€** pour 2025,
- ✓ Un **autofinancement des investissements** qui devrait être **en légère hausse** par rapport à 2024,
- ✓ Une **augmentation des dépenses de fonctionnement limitée à +2 % dès 2025** autour du niveau de l'inflation,
- ✓ Un maintien d'une **capacité de désendettement inférieure à 10 ans** et d'un endettement maîtrisé.

La Ville de Rochefort poursuivra son soutien aux associations et aux festivals qui seront organisés en 2025 sur Rochefort. De plus, **la patinoire**, forte de son succès **sera renouvelée pour animer la fin de l'année 2025**.

En matière d'investissement :

1/ Plusieurs projets d'envergure commencés depuis quelques années vont se poursuivre en 2025 :

- Fin des travaux préalables à la réhabilitation de l'immeuble conservé sur le **Site de l'ancien hôpital Saint-Charles**,
- Fin du chantier de la restauration de la **Maison Pierre Loti** pour une ouverture le 10 juin 2025,
- Installation de **foyers LED** dans les quartiers résidentiels,
- Essais de performance du **Forage thermal F4**,
- Fin de la **végétalisation de la rue Dieras**,

2/ Certains projets seront réalisés en 2025 :

- 5^{ème} et dernière phase de travaux de réfection du **boulevard Pouzet**,
- Fin des travaux de voirie des **rues adjacentes à la Maison Pierre Loti**,
- Reprise et l'adaptabilité d'une partie de la toiture de l'**Hôtel de Ville** pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
- Désamiantage et le changement de sol des **locaux associatifs Champlain et de la Boussole**,
- Réhabilitation des **sanisettes** de la gare routière,
- **Végétalisation** des espaces extérieurs de la Maison de l'Enfance,
- Travaux de rénovation du **gymnase Denfert Rochereau**,
- Réfection des **portes métalliques extérieures du marché couvert**,
- **Investissements pour l'Etablissement Thermal**, liés au protocole de fin de concession d'exploitation actuelle et aux travaux sur les forages F3 et F4,
- Travaux pour le **groupe scolaire Zola** (douches et sanitaires),
- Expérimentation de la **végétalisation de la cour d'école Guéroux**,

3/ De nouveaux projets émergent, nécessitant des études pour :

- la reconstruction et l'aménagement futur du **quartier Libération** menée par la Ville et Rochefort Habitat Océan,
- le projet de réaménagement global du **Stade Rouge**,
- la réhabilitation de **la piscine** municipale,
- la **réhabilitation de l'ancienne école maternelle de la Galissonnière** en vue d'accueillir le **centre social du petit Marseille**.

LES ANNEXES

Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la Ville de Rochefort

1. Les chiffres-clés de la dette propre de la collectivité au 31/12/2024 :

Evolution de l'encours de dette

L'encours de la dette globale de la Ville de Rochefort (y compris les budgets annexes) s'élève à 29,904 M€ au 31 décembre 2024, contre 30,460 M€ au 31 décembre 2023 :

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Montant du Capital Restant dû	29,201 M€	30,460 M€	29,904 M€
Taux moyen de la dette	2,02 %	2,76 %	2,70 %
Durée résiduelle moyenne *	9 ans et 11 mois	10 ans et 7 mois	10 ans et 6 mois
Durée de vie moyenne **	5 ans et 3 mois	5 ans et 8 mois	5 ans et 7 mois

*Durée moyenne restante à courir des emprunts souscrits par la commune

**Période moyenne qui sépare l'émission d'un emprunt de son remboursement

Il est constaté une baisse de l'encours par rapport à 2023 (-556 K€) qui s'explique notamment par l'extinction naturelle de cinq contrats de prêts fin 2024 et par le faible volume d'emprunts contracté sur l'année 2024 de 3,280 M€ (contre 4,734 M€ en 2023).

Evolution du montant d'emprunts contractés

Montants empruntés par an	2022	2023	2024
Budget principal	2 638 K€	4 441 K€	2 900 K€
Budgets annexes	32 K€	293 K€	380 K€
Tous budgets	2 670 K€	4 734 K€	3 280 K€

Evolution des taux d'intérêt variables

Les taux des emprunts bancaires ont enregistré une légère baisse en 2024, générant une diminution du taux moyen de la dette globale de la Ville, passant ainsi à 2,70 % au 31 décembre 2024 (contre 2,76 % en 2023).

Type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 932 789 €	56,62%	1,85%
Fixe à phase	257 189 €	0,86%	4,13%
Variable	10 034 892 €	33,56%	3,85%
Livret A	2 679 655 €	8,96%	3,64%
Total	29 904 525 €	100%	2,70%

La diminution du taux moyen s'explique principalement par la baisse des taux variables et ce malgré une hausse de l'encours variable de + 1,5 M€ par rapport à 2023.

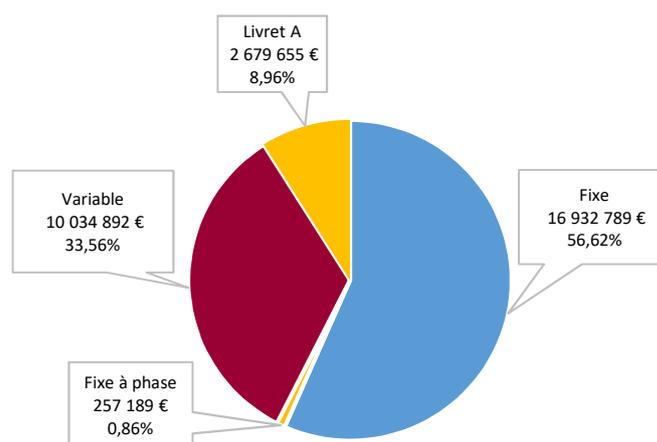
La dette globale au 31/12/2024 compte 72 lignes de prêts contractés auprès de 10 prêteurs. Le budget Principal représente plus de 96 % de la dette globale de Rochefort.

Au 31/12/2024	Budgets confondus	Principal	Réseaux de chaleur	Photovoltaïque	Port	Camping
Capital Restant Dû	29 904 526 €	28 626 965 €	843 657 €	208 798 €	158 795 €	66 311 €
Part du CRD par budget	100%	95,73%	2,82%	0,70%	0,53%	0,22%
Taux moyen de la dette	2,70%	2,71%	2,27%	1,69%	3,48%	4,02%
Remboursement de la dette à moitié	2029	2029	2032	2028	2026	2026
Durée résiduelle moyenne	10 ans et 6 mois	10 ans et 4 mois	16 ans et 2 mois	8 ans et 8 mois	5 ans et 2 mois	4 ans et 10 mois
Nombre de lignes d'emprunts	72	46	4	6	9	7

2. La structure de la dette globale au 1er janvier 2025 :

Indexation de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, la répartition du risque de taux de la dette globale se présente de la manière suivante :



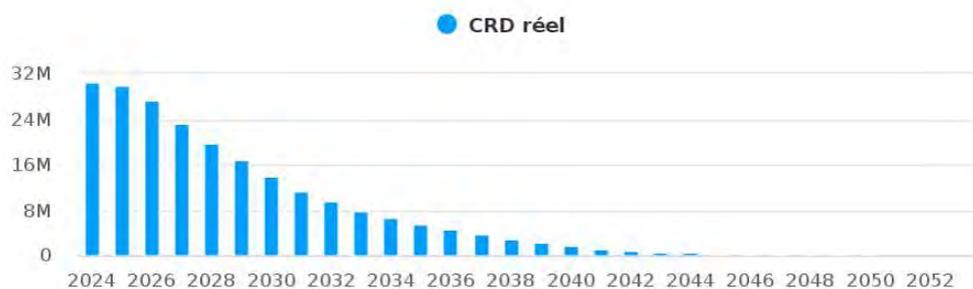
La répartition du risque de taux repose largement sur du taux fixe à hauteur de 57 %. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, sécurisent les frais financiers sur les années à venir.

La dette de Rochefort détient aussi une part d'emprunts à taux variable pour 43 % du CRD, dont 9 % en Livret A. Cette répartition variable offre une possibilité de gestion plus active et dynamique (car généralement non adossés à des indemnités de remboursement anticipé).

Classification du risque bancaire

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite **charte GISSLER**, la dette de la Ville de Rochefort est classée au 1^{er} janvier 2025 à 100 % **en 1A** (soit un niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

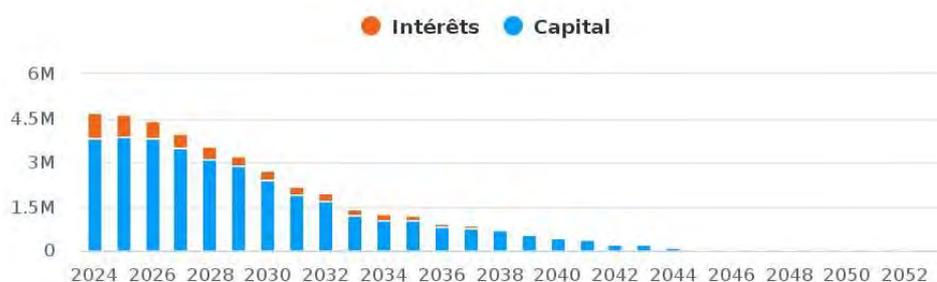
Profil d'extinction du CRD de la dette globale au 1er janvier 2025



Source Finance Active

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2030, et la totalité de la dette sera éteinte en 2054 (le graphe est limité à 28 ans).

Profil d'extinction du remboursement des annuités de la dette globale au 1er janvier 2025 :

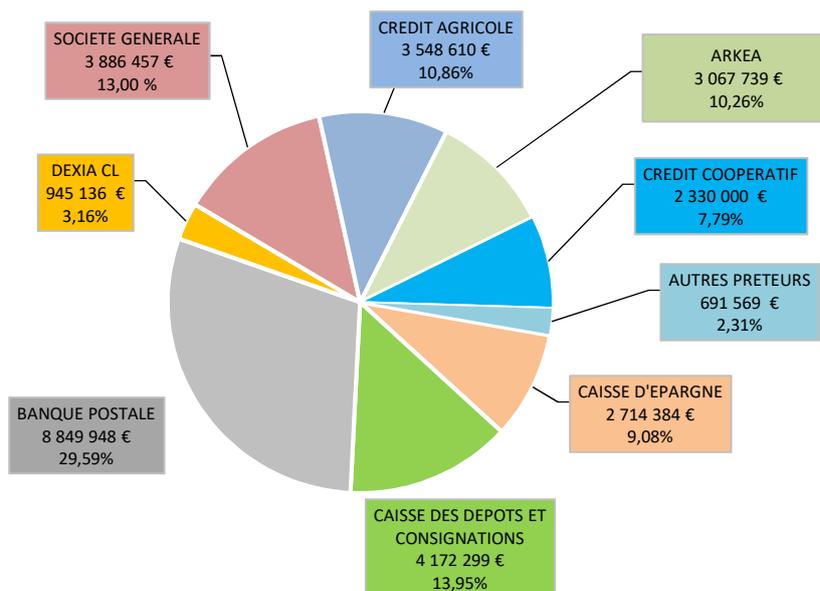


Source Finance Active

Les annuités sont stables jusqu'en 2026. Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

Répartition des prêteurs

54 contrats de prêts composent la dette globale, qui se répartissent auprès des principaux prêteurs suivants :



Emprunts mobilisables sur l'année 2025

La Ville de Rochefort a déjà signé en 2024 pour un montant total de 1 199 950 € dont les fonds seront versés sur l'année 2025 :

Etablissement bancaire	Nominal	Date de signature	Montant mobilisable en 2025	Opérations financées	Date de mobilisation	Type de taux	Durée
Caisse des Dépôts et Consignations	603 950 €	18/07/2023	199 950 €	Travaux d'efficacité énergétique	10/07/2025	Taux fixe de 2%	8 ans
Crédit Coopératif	1 000 000 €	08/10/2024	1 000 000 €	Travaux de rénovation de la Maison Pierre Loti	30/01/2025	Euribor 3 mois +0,76%	15 ans
			1 199 950 €				

Les ratios d'analyse de la dette du Budget principal :

Ratios d'analyse de dette du Budget Principal*	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Ratio de dette par habitant (encours de la dette au 31/12/N sur population totale N)	1 162 €	1 222 €	1 207 €
Poids de la charge de la dette (annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)	10%	10%	9%
Encours de dette 31/12/N / Recettes réelles de fonctionnement	81,52%	77,61%	72,73%
Ratio de capacité de désendettement (Ratio Klopfer) (Encours de la dette / Epargne Brute)	3,97	3,13	N.A

*Projet de CA 2024

3. La dette garantie de la Ville de Rochefort au 1er janvier 2025

Au 1er janvier 2025, le montant du Capital Restant Dû des emprunts garantis par la Ville de Rochefort s'élève à 63 614 762 € contre 49 956 058 € au 1er janvier 2024.

L'augmentation de l'encours s'explique par l'intégration d'un nouvel emprunt garanti de la SA HLM DOMOFRANCE pour 14 818 299 € qui finance les travaux de l'opération, dite « les Demoiselles », de construction des logements pour la Gendarmerie Nationale. L'annuité pour l'année 2025 s'élève à 2,7 M€, équivalente à l'annuité de 2024.

Le taux moyen est de 3,49 % pour une durée résiduelle de 31 ans et 5 mois.

Le risque de taux de la dette garantie est exposé de la manière suivante :

Type	Encours de la dette garantie	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 728 935 €	9,01 %	1,80%
Variable	186 576 €	0,29 %	3,45%
Livret A	57 699 251 €	90,70%	3,66%
Ensemble des risques	63 614 762 €	100,00 %	3,49%

Etat généré Finance Active au 31/12/2024

La dette garantie de la Ville de Rochefort est exposée à une seule typologie de risque faible « A1 », selon la charte de bonne conduite (classification Gissler).

Au 1^{er} janvier 2025, les établissements prêteurs bénéficiant de garanties d'emprunts se répartissent de la manière suivante :

Organismes prêteurs	Capital Restant Dû au 01/01/2025	Nombre de dossiers
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 760 252 €	94
SFIL CAFFIL	761 508 €	3
DEXIA CL	431 458 €	1
CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES	235 775 €	1
BTP BANQUE	222 710 €	1
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	181 118 €	1
CREDIT MUTUEL	21 941 €	2
TOTAL	63 614 762 €	103

97,08 % des prêts garantis par la Ville de Rochefort sont des emprunts contractés auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations (principal opérateur des financements accordés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux) pour un montant de 61,760 M€.

Récapitulation par bénéficiaire des garanties d'emprunt	Capital Restant Dû au 01/01/2025	Nombre de dossiers
OFFICE PUBLIC HABITAT ROCHEFORT	35 090 215 €	62
SA HLM ATLANTIC AMENAGEMENT	5 234 216 €	20
DOMOFRANCE	19 757 731 €	2
NOALIS	1 014 221 €	8
ASSOCIATION LE CABESTAN	962 766 €	1
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VIENNE	576 060 €	4
ASS DITE LES OEUVRES HOSPI FRANC DE L'ORDRE DE MALTE	553 784 €	2
ASS HERMIONE LA FAYETTE	403 828 €	2
OGECE STE MARIE DE LA PROVIDENCE	21 941 €	2
total	63 614 762 €	103

- ✓ 96,95 % des prêts garantis sont des emprunts contractés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux, soit 61,672 M€.
- ✓ 3,05 % des prêts garantis sont des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux), soit 1,942 M€.

Ces opérations n'entrent pas dans le calcul des ratios prudentiels, créés par la loi du 01/07/1996 dite « loi GALLAND » qui délimitent la possibilité aux collectivités et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accorder ou non leur garantie sur un emprunt. Pour rappel, une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. La part des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Rochefort représente 11,07 % au titre de l'exercice 2023.

Annexe 2 : Les autorisations de programme

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)				CREDITS DE PAIEMENT (CP)			
BUDGET PRINCIPAL	Montant AP situation DM2 2024	Projet de modification des AP au BP 2025	Montant AP définitif	Paielements antérieurs	CP 2024	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 et suivant
Grands projets							
Désamiantage, déconstruction et démolition sur le site de l'ancien Hôpital Saint-Charles	7 931 000		7 931 000	6 011 536	1 320 233	476 315	122 916
Création Forage F4 (HT)	3 023 700	1 601 978	4 625 678	2 034 676	971 002	450 000	1 170 000
Participation OPAH RU	115 000		115 000	42 225	50 000	0	22 775
Aménagement urbain							
Boulevard Pouzet	4 328 163		4 328 163	2 504 386	840 000	600 000	383 777
Barreau-Bel Air	222 612		222 612	50 000	0,00	0	172 612
Culture							
Maison de Pierre Loti	16 227 242		16 227 242	6 958 083	5 152 068	4 015 000	102 092
Sports							
AMO piscine Jean Langet	205 000		205 000	0	60 000	120 000	25 000
Gymnase Denfert-Rochereau - rénovation (AP à créer)		1 500 000	1 500 000	0	0	500 000	1 000 000
Services techniques							
Démarche Cit'Ergie	1 350 849		1 350 849	1 069 631	278 686	0	2 532
Démarche Cit'Ergie - 2	24 000		24 000	0	10 000	0	14 000
Renovation énergétique - chaudières	466 911		466 911	266 046	132 224	0	68 641

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2023



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2023

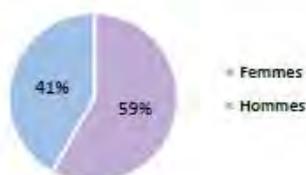
★ COMMUNE DE ROCHEFORT

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité.

— Conditions générales d'emploi

- ★ Au 31 décembre 2023, la collectivité employait 226 femmes et 156 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 1 agent sur emploi fonctionnel qui est un homme

- ★ Répartition par genre et par statut

- ▶ 59 % des fonctionnaires sont des femmes et 41 % des hommes
- ▶ 57 % des contractuels permanents sont des femmes et 43 % des hommes

- ★ Répartition des agents par genre et catégorie (emplois permanents) :

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique	Catégorie A	54.2%
	Catégorie B	66.7%
	Catégorie C	58.2%

- ★ Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaire	59.4%
Contractuel	57.1%

- ★ Répartition par genre selon la filière (fonctionnaires)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	86%	14%
Technique	41.5%	58.5%
Culturelle	67%	33%
Sportive	67%	33%
Médico-sociale	100%	
Police	14%	86%
Incendie	-	-
Animation	77%	23%

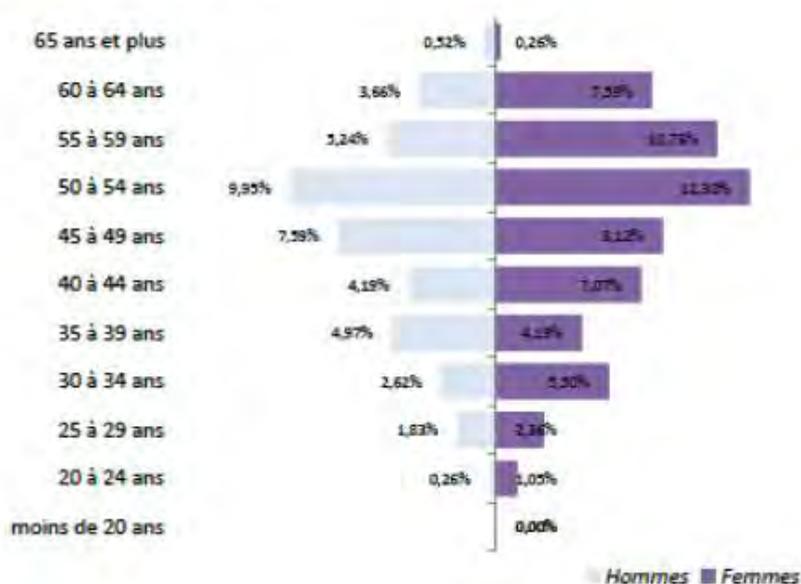
Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des éducateurs de jeunes enfants

Educateurs de jeunes enfants	100%
ASEM	100%
Auxiliaires de puériculture	100%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens

Techniciens	100%
Agents de police municipale	80%
Agents de maîtrise	72%

Pyramide des âges des fonctionnaires



Évolution de carrière et titularisation

Pas de promotion interne en 2023 à la Ville

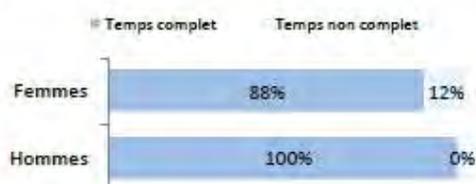
2 lauréats d'un examen professionnel nommé

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

dont 100% des nominations concernent des hommes

— Organisation du temps de travail (fonctionnaires)

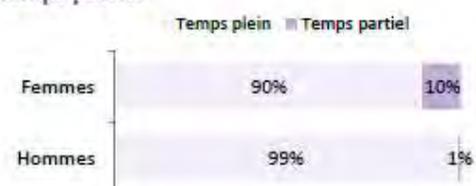
- Répartition des emplois à temps complet ou non complet



- La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

- Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



— Conditions de travail et congés

- 44 accidents du travail déclarés en 2023

	Femmes	Hommes
▶ Accident de service	20	20
▶ Accident de trajet	4	0

— Formation

- 83% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 81,0% Hommes 86,5%

81% des femmes ont suivi au moins un jour de formation

86.5% des hommes ont suivi au moins un jour de formation

Rémunérations (agents permanents)

Rémunération et primes selon le genre

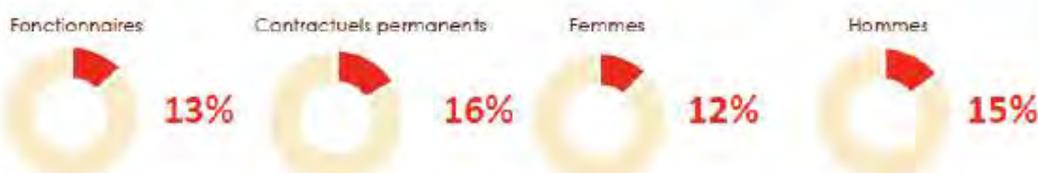
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	48 675 €	52 387 €	32 833 €	35 232 €	27 319 €	24 040 €
Animation	-	-	s	s	24 225 €	26 314 €
Culturelle	47 360 €	54 718 €	s	s	26 427 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	46 358 €	-	26 196 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	s	34 301 €
Sociale	32 920 €	-	-	-	26 159 €	-
Sportive	-	-	39 160 €	26 447 €	-	s
Technique	s	41 667 €	-	36 995 €	24 829 €	26 469 €
Moyenne toute filière	41 843 €	50 000 €	30 086 €	34 203 €	25 616 €	26 693 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	20,3%	24,3%	16,3%	21,7%	10,3%	11,9%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Police municipale	35,14	Femmes	3,6
Sportive	26,13	Hommes	13,4
Technique	10,96		

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Montant moyen d'IFSE selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	13 652 €	6 488 €	3 578 €	14 536 €	6 876 €	3 336 €
Animation		6 715 €	2 723 €		5 786 €	3 624 €
Culturelle	9 367 €		3 751 €	17 326 €	4 859 €	2 789 €
Médico-sociale	10 458 €	2 734 €				
Sociale	4 806 €		1 915 €			
Sportive		9 288 €			4 551 €	
Technique	8 648 €		2 272 €	15 180 €	9 175 €	2 984 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	10 485 €	6 257 €	2 913 €	14 206 €	10 920 €	2 242 €
Animation						2 933 €
Culturelle		5 196 €		3 329 €	1 616 €	
Médico-sociale	6 579 €	2 015 €				
Sociale						
Sportive					19 460 €	5 933 €
Technique				3 826 €	8 146 €	

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-885 €	-388 €	242 €	-3 721 €	-4 663 €	671 €						
Animation		929 €	-900 €									
Culturelle	-7 969 €		962 €		3 580 €							
Sportive		4 737 €										
Technique	-6 532 €		-712 €									

Acte de violence ou de harcèlement

- Aucun acte de violence ou de harcèlement n'a fait l'objet d'un signalement

Date de publication : novembre 2024
 Synthèse réalisée par la ville de Rochefort



Rapport sur le fonctionnement des directions mutualisées au sein de la CARO pour l'année 2023

**Commission Paritaire de Gestion
du 8 octobre 2024**

I. Contexte et objectifs du rapport

La mise en place de la mutualisation au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan permet de répondre à plusieurs objectifs :

- ✓ **de rationalisation des coûts** liés à certains services et ressources,
- ✓ **d'amélioration de l'efficacité du service public** et de la qualité des prestations rendues,
- ✓ **de renforcement de la solidarité territoriale** comme levier de réduction des disparités entre les collectivités, et permettant ainsi aux plus petites collectivités d'accéder à des services auxquels elles n'auraient pas pu prétendre seules.

○ **Fondements juridiques de la mutualisation**

Introduit par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et renforcé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le schéma de mutualisation qui est un outil stratégique d'optimisation a été mis en œuvre au sein de la CARO le 30 juin 2016.

Le plan d'actions de ce schéma a permis d'atteindre un niveau de développement important en matière de mutualisation avec notamment :

- la création de directions ressources mutualisées : Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques,
- la création de services communs : Service des Archives, Service Garage et le Service Entretien des Locaux,
- les prestations de services proposées aux Communes membres qui peuvent adhérer sur le principe du volontariat.

Mais aussi à la mise en place d'autres formes de coopération telles que :

- Les mises à disposition de personnel entre collectivités (Saint-Agnant, Rochefort, CARO),
- Les mises à disposition de services (SIL, ADS, CCAS, SMCA...),
- Les mises en commun de moyens (partage de biens communautaires tels que du matériel, des véhicules, des engins...),
- La mise en œuvre de groupements d'achats entre collectivités (marchés publics).

○ **Suivi des conventions d'adhésion des communes**

Certaines communes ne disposent pas de personnel pouvant intégrer des services et des missions particulières. Par conséquent, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de conventionner avec la CARO, via un accord formel, pour bénéficier des ressources proposées par cette dernière moyennant un coût / horaire du temps passé par les agents communautaires pour la mission confiée dans les domaines :

- de la commande publique et des affaires juridiques,
- de la communication,
- des finances et de la recherche de financement,
- des systèmes d'information et du numérique,
- de la conservation et la gestion des archives.

ADHESIONS DES COMMUNES MEMBRES AUX SERVICES COMMUNS - SITUATION AU 01/09/2024

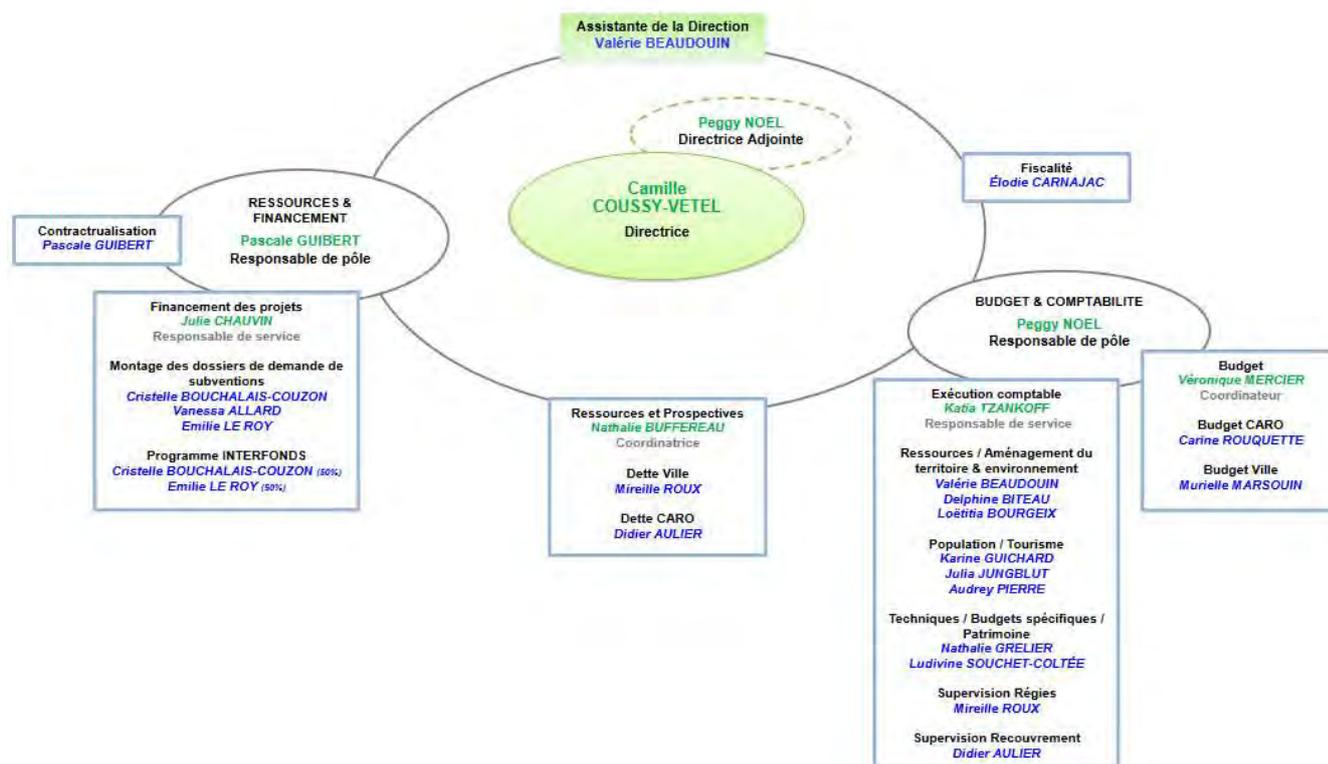
Communes	Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions)									
	Direction Générale des Services DGS	Direction Commune des Finances DCF	Direction Commune de la Communication DCC	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique DCSIN	Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique DCAJCP	Direction des Ressources Humaines DCRH	Direction Générale Commune des Services Techniques DGCS	Service Commun des Archives SCA	Service Commun Entretien des Locaux SCEL	
Date création de la direction commune ou du service commun	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	01/01/2017	01/11/2017	01/09/2017 - DGCS 01/01/2020 - 3 Directions techniques mutualisées (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) 01/01/2020 - 3 services techniques communs (Travaux généraux, Sarage et Exploitation CVC)	01/01/2020	01/01/2021 (gestion assurée par la Ville de Rochefort)	
Ile d'Yeu		09/02/2022			28/06/2018			09/12/2021		
Beaugeay		01/12/2016			07/07/2017					
Breuil-Magné		28/05/2019			10/03/2022					
Cabariot		10/03/2021			10/03/2021			10/12/2020		
Champagne		10/12/2020			10/12/2020			10/12/2020		
Echillais										
Fouras-les-Bains		03/04/2017								
La Gripperie St-Symphorien		12/11/2020			07/06/2024					
Loiretles-Marais		28/06/2018						10/02/2024		
Lussant		09/12/2021			09/02/2022					
Moëze		01/01/2017			10/11/2021			09/12/2021		
Moragne		01/01/2017			09/12/2021			09/12/2021		
Muron		28/06/2018			28/06/2018			09/12/2021		
Port-des-Barques		01/10/2015			23/12/2016			01/01/2020		
Rochefort		01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	28/09/2017	01/11/2017	01/01/2017 - 01/01/2020	01/01/2020	23/09/2021	
Saint-Agnant-les-Marais		01/01/2017			10/03/2021			22/11/2021		
Saint-Coutant-Le Grand										
Saint-Froil										
Saint-Hippolyte		12/11/2020						12/11/2020		
Saint-Jean d'Angé		24/09/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020			12/11/2020		
Saint-Laurent de la Prée		23/05/2019			23/05/2019			20/11/2020		
Saint-Nazaire-sur-Charente		23/09/2021			31/05/2022			15/12/2023		
Soubise		03/01/2018			02/04/2019			30/12/2019		
Tonnay-Charente										
Vergeroux										
Adhésion de la CARO adhérentes	1	19	6	7	17	1	1	14	1	

Adhésion avec transfert de personnel

II. Bilan d'activité 2023 des directions mutualisées :

Cette partie du rapport détaille les directions qui ont été mutualisées au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Elle fournit une vue d'ensemble de l'organisation, des objectifs et des actions spécifiques de chaque direction sur l'année écoulée ainsi que sur les perspectives à venir.

Direction Commune des Finances :



Bilan 2023

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Création d'un service Ressources et Prospectives regroupant le contrôle de gestion, la prospective financière, la gestion de la dette des collectivités à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Arrivée de la nouvelle responsable du service Financement des projets qui a pris ses fonctions à compter du 2 avril 2024,

Evolution des pratiques et des missions :

- Mise en place du module de prospective financière PROFILS pour les budgets annexes,
- Passage en mode SaaS des logiciels de prospective financière pour la Ville de Rochefort et la CARO. A ce titre, une formation de prise en main a été réalisée par l'éditeur Ressources Consultants Finances,

- Généralisation de l'utilisation de Chorus Pro pour le dépôt des factures des collectivités et de l'ensemble des fournisseurs,
- Mise en place des délégations de signature et dématérialisation des visas sur les bons de commandes Ville et CARO avec un démarrage au 1er janvier 2024,
- Procédure de relance pour lutter contre les impayés,
- Mise en place d'un régisseur unique pour la régie du domaine public de la Ville de Rochefort,
- Formations CIRIL finances à destination des agents des deux collectivités Ville et CARO qui ont été réalisées en interne par le service Budget,
- Ouverture du site « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI), sur le site impots.gouv.fr, dans le cadre :
 - o de la campagne annuelle de déclaration de l'occupation des locaux propriétés de la Ville de Rochefort et de la CARO,
 - o de la déclaration des éléments fonciers suite à délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour la Ville de Rochefort et la CARO : construction, démolition, agrandissement....,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Evaluation définitive par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la compétence pluviale suite à la connaissance des linéaires du réseau pluvial de chaque commune connus de manière précise,
- Présentation de l'audit de la dette des collectivités Ville et CARO par Finance Active,
- Travail d'optimisation fiscale sur les impôts professionnels et les impôts locaux et signalements à la DDFIP en 2023,
- Mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 pour 2023 (suivi des ACP dans CIRIL, fiabilisation de l'actif, réalisation des écritures de provisions...),
- Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier dans le cadre de la norme comptable M57,
- Mise en œuvre des nouvelles contractualisations : nouveau programme européen (volet territorial des fonds européens 2021-2027), nouveau contrat régional (contrat de développement et de transitions 23-26), élaboration d'un contrat de proximité avec le Département,

Aucune prestation financière n'a été réalisée pour les communes en 2023. Pour rappel, au 31/12/2023, on recense 19 adhésions de Communes aux services de la DCF.

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Arrivée de la nouvelle coordinatrice du service Budget qui a pris ses fonctions à compter du 1er juin 2024, suite au départ du coordonnateur précédent,

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Poursuite de la réforme de la responsabilité du gestionnaire public local :

- Fiabilisation des procédures comptables (suivi des loyers, marchés publics...),
 - Formation sur la responsabilité financière des gestionnaires publics pour l'ensemble de la Direction Finances,
 - Renforcement des circuits de délégations des bons de commande,
 - Sécurisation des accès au logiciel CIRIL,
- Améliorations attendues du logiciel PPI développé par l'éditeur Finance Active pour les deux collectivités permettant une meilleure utilisation au quotidien,
 - Présentation de la nouvelle méthode à mettre en place pour les nouvelles conventions de coopération entre collectivités,

Plan d'actions 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement des projets des directions (autoconsommation collective, ADM, DSP Thermes, pôle de formation, changement de logiciel eau, Versement Mobilité...),
- Optimisation du recouvrement avec une priorité sur les débiteurs publics,
- Poursuite du travail d'amélioration du délai global de paiement des factures,
- Prestations de conseil en matière de gestion de la dette pour la Commune de Saint-Laurent de la Prée dans sa consultation bancaire,
- Réalisation d'un séminaire pour la Direction Finances sur la thématique de l'optimisme et de la valeur travail,
- Budget vert : réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre,
- Constitution d'un club des directeurs financiers de la Charente-Maritime (EPCI + Communes) avec la mise en œuvre des premières réunions thématiques,
- Procédure d'actualisation du PPI CARO et Ville de Rochefort,
- Mise en place du PES marché en lien avec la DCAJCP,
- Inventaire comptable : opérations d'intégration des travaux dans le patrimoine.

Direction Commune de la Communication :



Bilan 2023

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Pérennisation du poste de chargé de mission du service Communication digitale,
- Remplacement de la chargée de mission du service Communication digitale pendant son congés maternité,

Evolution des pratiques et des missions :

- Formations autour des réseaux sociaux (stratégie, pratique type vidéo...),
- Editorialisation des contenus web,
- Evolution de la charte éditoriale des réseaux sociaux,
- Accroître encore la communication digitale en enrichissant les contenus via des supports vidéo,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Participation à la communication autour du festival Sœurs Jumelles qui a eu lieu du 27 au 1er juillet 2023,
- Communication autour du Projet de Territoire,
- Communication accrue autour de la thématique Territoire d'Industrie avec une campagne photo globale valorisant les filières et les industries du territoire,
- Poursuite de la refonte du site internet de la CARO,
- Communication autour de l'année 2023 avec déploiement d'une stratégie grand public : Loti XXL, jeux concours sur les réseaux sociaux, création particulière, affichage, relations presse, goodies...

Aucune prestation dans le domaine de la communication n'a été réalisée pour les communes en 2023. Pour rappel, au 31/12/2023, on recense 6 adhésions de Communes aux services de la DCC.

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Sortie du site internet de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,
- Accompagnement aux services dédié à la création des pages sur les réseaux sociaux,

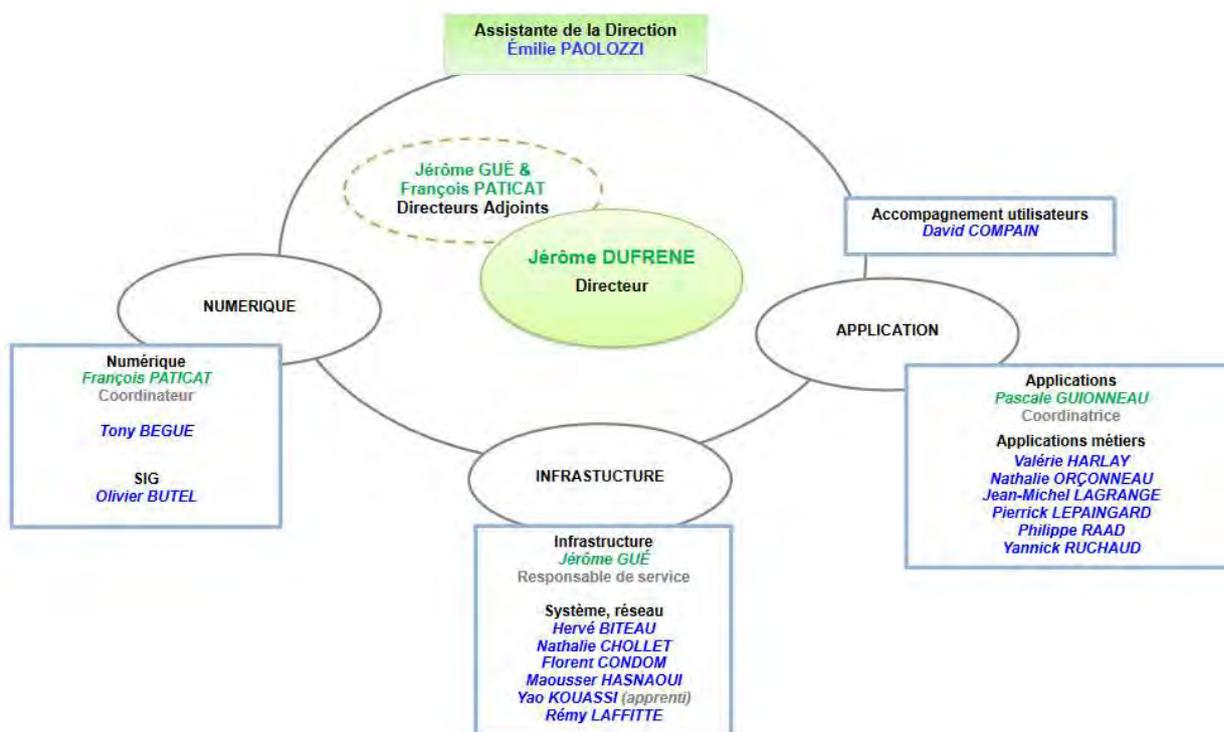
Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Elaboration du budget communication avec les services à l'aide de nouveaux documents formalisés,
- Coordination entre le pôle gestion de projet et le pôle éditorial,

Plan d'actions 2024 :

- Accompagnement de la direction culture Ville de Rochefort à l'ouverture de la Maison Pierre Loti qui aura lieu en juin 2025,
- Communication autour de l'évènement culturel Cigogne en fête qui a eu lieu les 24 et 25 mai 2024 au cœur du Grand Site de France, sur la commune de Saint-Laurent de la Prée,
- Communication autour du festival « Rencontres internationales Sœurs jumelles 2024 » qui a eu lieu du 25 au 30 juin,
- Déploiement de la contribution des services pour le site internet de la CARO,

Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique :



Bilan 2023

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Remplacement d'un chef de projet pour le Pôle Application métiers,
- Départ d'un administrateur Système et Réseau,

Prestations réalisées en 2023 pour les Communes adhérentes :

- Poursuite de l'accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans la mise en service de la solution SIP (Système d'Information Patrimonial),

Pour rappel, au 31/12/2023, on recense 7 adhésions de Communes aux services de la DCSIN.

Actions menées sur l'année 2023 :

- Déploiement et accompagnement des agents de la CARO et de la Ville de Rochefort sur le nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT) dédié qui a été ouvert le 2 mai 2023,
- Poursuite du déploiement du logiciel SIP (Système d'Information Patrimonial) mutualisé entre la CARO et la Ville de Rochefort,
- Démarrage du déploiement d'un nouveau logiciel de gestion de la facturation et des interventions techniques du service de l'eau,
- Animation du séminaire des managers sur le thème du « travail collaboratif » qui a eu lieu le 21 février 2023,

- Mise en œuvre des préconisations de sécurisation du Système d'Information suite au parcours cybersécurité ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information),
- Accompagnement du service Autorisations du Droit des Sol à l'intégration des agents de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

- Exigences de mise à niveau des solutions de sécurité et renforcement de la sécurité informatique contre de possibles cyberattaques,
- Difficultés de recrutement et de fidélisation des agents,

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Remplacements à organiser suite au départ de deux chefs de projet pour le pôle Applications Métiers,
- Modification du positionnement de la Direction Commune des Systèmes d'information et du Numérique au sein de l'organigramme à compter du 1er janvier 2023 : rattachement à la Direction Générale Adjointe Développement des Ressources Internes,

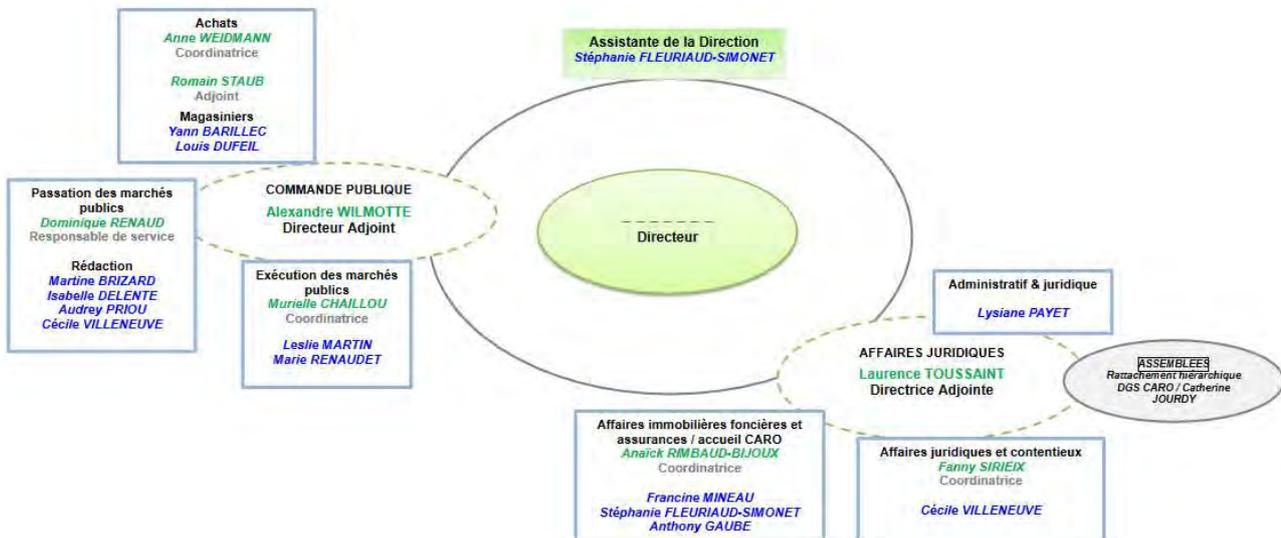
Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Mise en place d'une astreinte informatique,
- Mise en place d'une hotline pour les incidents utilisateurs,

Plan d'actions 2024 :

- Etude d'opportunité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques,
- Déploiement du nouveau logiciel de gestion des médiathèques qui sera retenu selon l'étude,
- Finalisation du déploiement du logiciel de gestion de la facturation et des interventions techniques du service de l'eau,
- Animation d'un séminaire des managers sur le thème de l'Intelligence Artificielle,
- Evolution des installations informatiques de la salle Polynumérique,
- Finalisation de l'intégration du Système d'Information du CCAS de Rochefort (serveurs et postes clients),
- Accompagnement du conservatoire de musique pour la mise en place d'un Extranet professeurs / élèves,

Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

Commande Publique :

- Réorganisation du service passation des marchés suite au départ à la retraite de la référente assistante administrative,
- Recrutement d'une gestionnaire de la passation des marchés pour remplacer le départ à la retraite,
- Absence en longue maladie d'une gestionnaire de la passation des marchés (80 % ETP),
- Départ définitif du Directeur des Affaires Juridiques et de la Commande Publique pour une reconversion professionnelle,
- Diminution du nombre d'équivalent temps plein au service Achats / Approvisionnements : passage de 4 ETP à 3,5 ETP,

Affaires Juridiques :

- Réorganisation de la direction adjointe en pôles de compétences (rationalisation) pour plus de lisibilité des actions à mener,
- Départ de la coordinatrice du Pôle Instances en début d'année 2024 dont le remplacement est à venir,
- Absence en longue maladie d'une gestionnaire au service relations contractuelles et partenariales (20 % ETP),

Evolution des pratiques et des missions :

Commande Publique :

- Extension des missions des gestionnaires de la passation des marchés pour absorber une partie des missions d'assistance administrative,
- Extension des missions des gestionnaires de l'exécution des marchés vers du conseil et de l'accompagnement pour les équipes opérationnelles,
- Adaptation du service Achats / Approvisionnements au logiciel de gestion du patrimoine ASTECH,

Affaires Juridiques :

- Travail sur le logiciel de gestion du patrimoine ASTECH (Système d'Information Patrimonial),
- Poursuite de l'harmonisation des procédures Ville de Rochefort et CARO ainsi que des arborescences informatiques internes dans le domaine du foncier et de l'immobilier,
- Formation par les gestionnaires des instances de l'ensemble des agents ville et CARO à l'utilisation du logiciel métier Webdelib,

Prestations réalisées en 2023 pour les Communes adhérentes :

Commande Publique :

- Rédaction du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du logement dans l'ancien bâtiment de la manutention pour la Commune de l'Île d'Aix,
- Rédaction des pièces du marché pour les travaux de restauration de l'Eglise pour la Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente,
- Rédaction des pièces du marché pour les prestations de révision du PLU de Soubise,

Affaires juridiques :

- Aucune prestation juridique n'a été réalisée pour les communes en 2023,

Pour rappel, à ce jour, on recense 17 adhésions de Communes aux services de la DCAJCP, dont la Commune de Loire-les-Marais qui a adhéré courant 2024.

Actions menées sur l'année 2023 :

Commande Publique :

- Participation au groupe de travail pour la mise en place des délégations de signature et la gestion des visas,
- Préparation de la mise en place de la nomenclature des achats pour la CARO,

Affaires Juridiques :

- Harmonisation des contenus Ville de Rochefort et CARO au travers du nouvel Espace Numérique de Travail (ENT),
- Poursuite l'ouverture du logiciel métier des instances Webdelib aux services de la Ville de Rochefort et de la CARO pour la partie délibération,
- Mise en place de procédures relatives à l'occupation du domaine public (port/antennes relais),
- Gestion interne de contentieux pour la Ville de Rochefort et pour la CARO : 8 dossiers sont gérés en interne sur 16 dossiers en cours au Tribunal Administratif,

- Mise en place d'une procédure de saisine du pôle juridique pour toute question avec la création d'une adresse mail générique (service.juridiques@agglo-rochefortocean.fr) commune pour la Ville de Rochefort et pour la CARO,

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

Commande Publique :

- Fort accroissement d'activités au sein du service exécution des marchés,
- Difficultés de saisies pour le service Achats / Approvisionnements au nouveau logiciel technique ASTECH,

Affaires Juridiques :

- Fort accroissement d'activités du pôle avec notamment :
 - o la reprise en interne du traitement des contentieux,
 - o la reprise des missions des agents absents ou passés 100 % commande publique,
- Difficulté à construire des fiches de postes pour les agents dont les missions sont réparties sur les affaires juridiques, la commande publique et l'accueil,
- Difficulté du non-remplacement du Directeur Affaires Juridiques Commande Publique,

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

Commande Publique :

- Demande de recrutement d'un ETP partagé entre l'assistance administrative et l'exécution des marchés afin de faire face à l'accroissement de l'activité,

Affaires Juridiques :

- Renforcement des missions administratives de l'assistante de la Direction,
- Mutualisation des instances et de réorganisation du pôle « assemblées »,

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

Commande Publique :

- Mise en place de formations en intra sur les marchés publics,
- Adaptation de l'organisation des services liée à la mise en place de la signature électronique,

Affaires Juridiques :

- Poursuite de la politique de gestion interne des contentieux débutée en 2023,
- Formation à destination de l'ensemble des agents ville et CARO sur le fonctionnement des instances et la rédaction des délibérations sur Webdelib,

Plan d'actions 2024 :

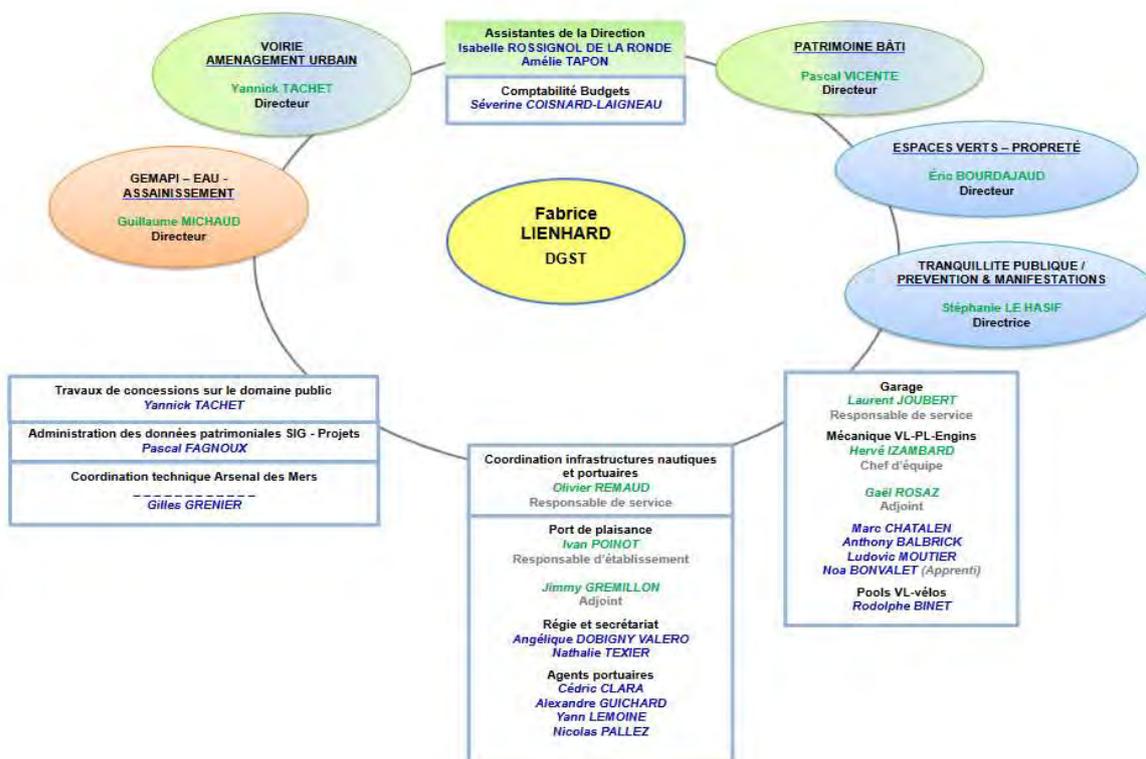
Commande Publique :

- Mise en ligne sur l'ENT des contenus « marchés publics »
- Mise en place de la signature électronique pour les marchés et les actes d'exécution,
- Mise en place du PES marchés,

Affaires Juridiques :

- Poursuite de la formation de l'assistante de direction et celle des gestionnaires des assemblées pour plus d'autonomie afin de dégager du temps aux juristes,
- Mise en place de la procédure de saisine de la DCAJ avec la mise à disposition de documents type,
- Mise à disposition de contenus via le nouvel ENT (documents et contrats types),
- Création de procédures juridiques et de documents type (Assurances, Tarifs...),

Direction Commune Générale des Services Techniques :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

Direction Commune des Services Techniques :

- Fin de la mise à disposition en 2023 du poste d'animateur du réseau de coopérations des services techniques pour la CARO suite à un départ à la retraite,
- Réflexion sur l'évolution de la gestion des infrastructures nautiques et portuaires tant pour la Ville de Rochefort que pour la CARO,
- Enjeux d'attractivité des recrutements,

Direction Projets Bâtiment Energies :

- Réflexion sur une nouvelle organisation de cette direction suite au futur départ à la retraite du poste de directeur Projet Bâtiment Energie,
- Préfigurations fin 2023 de l'organisation qui sera mise en œuvre en 2024,

Direction du Patrimoine Bâti :

- Création d'un poste de directeur adjoint à la Direction Patrimoine Bâti,
- Remplacement du responsable du pôle régie ateliers suite à son départ de la collectivité par son adjoint,
- Arrivée d'une apprentie au pôle ingénierie patrimoine Ville /CARO,
- Départ d'un agent technique au pôle régie ateliers suite à une disponibilité,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- A compter de septembre 2023, l'équipe Travaux Généraux a rejoint le pôle Voirie de la direction Aménagement Urbain mutualisée,
- L'inaptitude au poste du technicien ouvrages d'arts et réseaux secs CARO a conduit une répartition des missions par le recrutement d'un technicien réseau sec et patrimoine infra,

Evolution des pratiques et des missions :

Direction Commune des Services Techniques :

- Poursuite du groupe de travail organisationnel autour de la création un pôle « moyens généraux » pour la gestion des locaux, du courrier, du nettoyage, de la logistique, du mobilier et des véhicules ainsi que de la politique d'achats,
- Achats privilégiés de véhicules électriques au sein du parc, permettant de limiter l'impact financier carburant,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Etudes au profit de la CARO : Accessibilité arrêt de bus / BIT Fouras : Eco...,
- Gestion des espaces végétalisés des zones CARO et soutien en expertise auprès de la Direction des Espaces verts de la Ville de Rochefort pour optimiser les moyens et les politiques d'achats, notamment auprès des prestataires de travaux d'insertion,

Actions menées sur l'année 2023 :

Direction Commune des Services Techniques :

- Adaptation du rôle et de l'implication de la DGST, suivant la nature des projets portés par l'ensemble des directions de la Ville de Rochefort ou de la CARO,
- Une géométrie « variable » est mise en œuvre suivant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage retenue, avec ou sans mandataire, dans des rôles comme l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), l'expertise et le conseil, la MOE, le suivi d'entreprises voire l'exécution en régie,
- Chaque direction au sein de la DGST peut ainsi voir un ajustement de ses missions suivant les besoins exprimés et ajuster ses interactions avec l'ensemble des autres directions,

Direction du Patrimoine Bâti :

- Poursuite du travail mutualisé du service Chauffage Ventilation Climatisation : exploitation en matière de gestion des fluides, de régulation, de contrôle des consommations, d'installation ou de suivi des centrales photovoltaïques,
- Poursuite des audits énergétiques sur divers bâtiments Ville et CARO (Hôtel de Ville, palais des Congrès et Groupe scolaire Libération, Fourriers, Médiathèque Saint-Agnant et Technopole),
- Evolution et suivi du Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics de la Ville de Rochefort et de la CARO qui a été mis en place en mars 2022,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Début d'une mise en relation d'opérations entre collectivités sur des aspects de gestion de flux de matériaux (ZAC Arsenal - CARO et Hôpital Saint-Charles - Ville de Rochefort,

- Réflexion permettant la création d'une chaîne de valorisation des matériaux sur les opportunités des opérations Ville de Rochefort / CARO, puis élargissement de la réflexion à l'ensemble des communes de la CARO,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

Direction Commune des Services Techniques :

- Quelques points techniques et organisationnels restent à être déployé sur le logiciel d'information patrimonial transversal ASTECH,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Accroissement de l'activité du bureau d'études Infrastructures pour des opérations de la CARO et Ville de Rochefort alors que ce bureau n'est pas mutualisé. La refacturation nécessaire nécessite la tenue de registre d'activité rigoureux et des écritures comptables.

Perspectives 2024

Evolution de la Direction commune en 2024 :

Direction Commune des Services Techniques :

- Création d'un poste mutualisé de coordinateur des infrastructures nautiques et portuaires,
- Réorganisation de la direction Projet Bâtiment Energie suite au départ à la retraite du directeur,

Direction du Patrimoine Bâti :

- Réorganisation de la direction avec l'intégration du service mutualisé Chauffage Ventilation Climatisation,
- Recrutement d'un deuxième économe de flux compte tenu de l'accroissement de l'activité,
- Recrutement d'un nouvel agent technique en qualité d'adjoint au responsable du pôle régie ateliers,
- Recrutement d'un électrotechnicien opérateur de maintenance au pôle CVC,
- Recrutement d'un deuxième gestionnaire de fluides au pôle CVC,

Direction Voirie Aménagement Urbain :

- Création de poste d'un technicien ouvrage d'Art à l'automne 2024 avec notamment la spécificité de la gestion du pont transbordeur de Martrou,

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

Direction Voirie Aménagement Urbain :

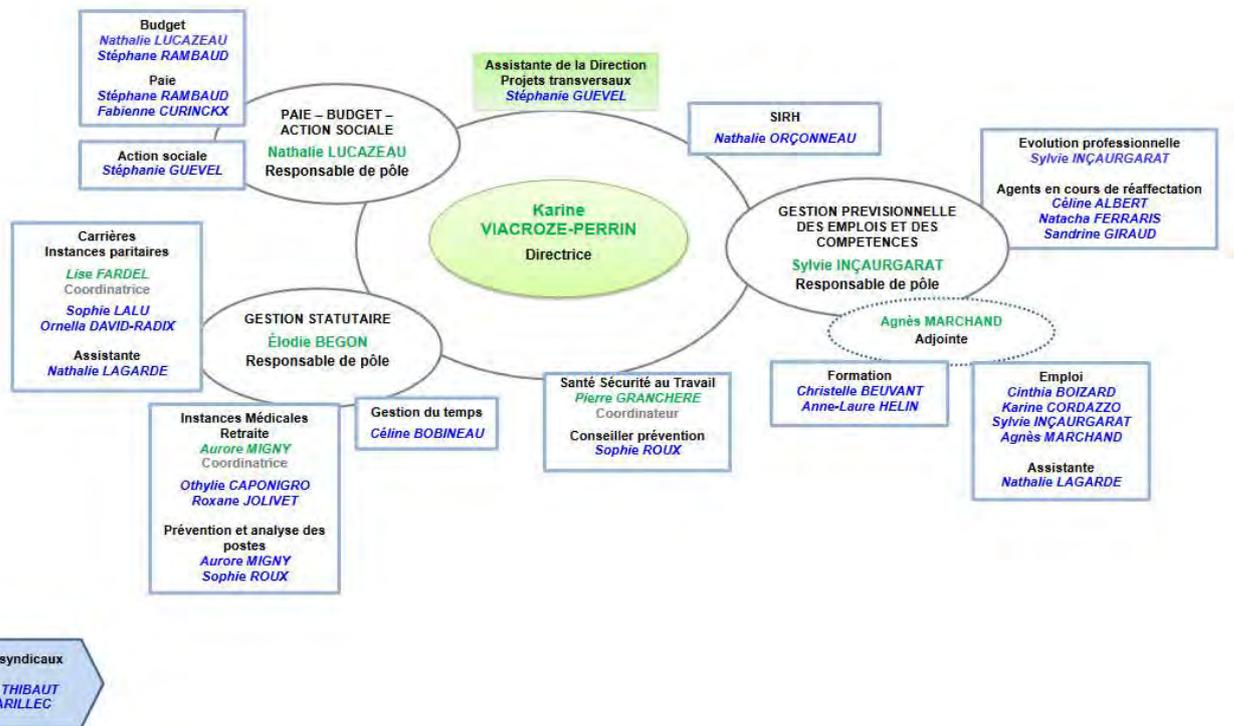
- Rue Giral de la ZAC Arsenal : accompagnement de maîtrise d'ouvrage auprès de la Direction Economique et du mandat à la SEMDAS pour la réalisation de cette opération. DVAU s'est aussi positionnée en tant que maîtrise d'œuvre dans le suivi opérationnel des travaux, à la suite des études réalisées par une maîtrise d'œuvre externe,

Plan d'actions 2024 :

Direction du Patrimoine Bâti :

- Poursuite des audits énergétiques sur divers bâtiments Ville et CARO : Thermes, Groupe scolaire Saint-Exupéry...,
- Evolution et suivi du Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Travaux de désamiantage Ecole Anatole France, réhabilitation Médiathèque Echillais, terrasse du Pont Transbordeur...

Direction Commune des Ressources Humaines :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

- Arrivée d'un conseiller prévention en mars (temps de travail partagé avec la direction patrimoine bâti sur les bâtiments scolaires),
- Arrivée d'une assistante administrative au pôle GPEC au mois d'avril spécifiquement sur le service formation (réorganisation pour pallier l'absence maladie d'un agent),
- Départ du gestionnaire paie et formation au mois de mai avec une réorganisation sans remplacement dans les services paie et formation,
- Départ du coordinateur santé-sécurité au travail au mois de septembre (poste partagé avec le service manifestations de la Ville), réorganisation sans remplacement,

Evolution des pratiques et des missions :

- Animation de 27 rencontres thématiques destinées aux agents (22 en 2022) : information sur les thèmes RH,
- Déploiement de ces rencontres thématiques à la demande de la direction enfance (fin 2023-début 2024),
- Diffusion du livret d'accueil fin 2023 lors de la réunion d'accueil des nouveaux agents,
- Déploiement des rencontres élue au personnel – service, sur le lieu de travail des agents,
- Amélioration de la communication interne via le déploiement de l'ENT,

- Poursuite de la dématérialisation des procédures,
- Ouverture de l'interface Service Métiers Déconcentrés de l'applicatif CIRIL RH à de nouvelles fonctionnalités : visualisation et demande de modification des données administratives, demandes de mission et d'état de frais, contact d'urgence...
- Réorganisation des fichiers informatiques et déploiement des outils partagés,
- Déploiement de la dématérialisation de l'entretien professionnel annuel à l'ensemble des directions (sauf celles dont les agents n'ont pas de profil informatique),
- Mise en place d'un cadre de définition du RIFSEEP et de positionnement des agents sur les familles de critères,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Participation à l'ouverture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) : rédaction de 30 démarches et de 26 contenus,
- Organisation du séminaire des managers sur le thème du numérique,
- Co-construction du règlement du Comité Social Territorial (CST) dans le cadre du dialogue social,
- Mise en place d'un protocole d'accord du droit de grève,
- Définition et suivi de deux marchés publics avec prise d'effet au 01/01/2024 :
 - ✓ assurance des risques statutaires du personnel,
 - ✓ attribution des titres-restaurant,
- Mise en place d'une cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et mise à l'honneur des retraités,
- Poursuite du travail sur la rédaction des lignes directrices de gestion,
- Animations des réunions de préparation budgétaire à destination des directions,
- Rédaction du plan d'actions égalité homme-femme,
- Adaptation de l'organisation du temps de travail au besoin de concilier vie professionnelle et vie personnelle : ouverture élargie du télétravail (prise en d'effet au 01/01/2024),
- Mise en concurrence du prestataire d'action sociale,
- Création d'un parcours de découverte métiers dans le cadre de l'accueil des stages 3^{ème},

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

- Attractivité sur les recrutements notamment des métiers en tension,
- Adaptation de la rémunération pour répondre au contexte d'attractivité,
- Accroissement des mouvements du personnel qui a engendré un très fort surcroît de travail,
- Suivi scrupuleux de la masse salariale au vu des décisions gouvernementales de réévaluation de la rémunération et des contraintes budgétaires,

Evolution de la Direction commune en 2024 :

- Remplacement d'une gestionnaire GPEC formation,
- Attribution de deux nouvelles directions (DCSIN et DMG) au « portefeuille » de la DRH également Directrice Générale Adjointe,
- Rapprochement du service instances médicales retraite et Santé au travail, dans l'optique d'assurer une meilleure prise en charge des agents avec des restrictions médicales : suivi des aménagements de poste avec les directions des agents concernés, acquisition d'équipements ergonomiques...
- Juillet 2024 : mutation interne à la DCRH de l'agent de la DCSIN en charge notamment de l'application CIRIL RH : attribution de missions transversales en lien avec l'applicatif métiers CIRIL RH, référentiel métiers, appui au déploiement des modules CIRIL RH...

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Amélioration du parcours d'accueil du nouvel agent, mutualisé avec les directions support DCSIN et la nouvelle direction des moyens généraux (DMG),
- Poursuite de la dématérialisation et du déploiement des modules CIRIL RH,
- Décorrélation de la formation individuelle payante de l'entretien professionnel annuel pour l'intégrer à la préparation budgétaire,

Plan d'actions 2024 :

- Dématérialisation des bulletins de paie,
- Protection Sociale Complémentaire : réflexion et consultation des instances du personnel pour définir les nouvelles modalités dans le cadre réglementaire de la réforme applicable à partir de janvier 2025,
- Sensibilisation à la santé mentale,
- Création d'un parcours de découverte métiers dans le cadre de l'accueil des stages 2nd,
- Elaboration d'un référentiel métiers avec la déclinaison et l'intégration des fiches métiers et de poste,
- Réflexion sur le conseil d'accompagnement à la mobilité.

Service Commun des Archives Rochefort Océan :



Bilan 2023 :

Organisation 2023 de la Direction commune :

- 5 missions sont confiées au service mutualisé Ville de Rochefort et CARO : collecte, classement, conservation, communication et mise en valeur des fonds,
- 1 salle de lecture à l'hôtel de Ville est ouverte au public du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h,
- 1,6 kml d'archives, avec 6 sites de conservation et 8 magasins,
- 6 agents travaillent au service commun des archives correspondant à 5,6 ETP,

Evolution des pratiques et des missions :

- Destruction des archives éliminables de la ville de Rochefort et de la CARO confiée à l'entreprise Cèdre : le recyclage du papier étant obligatoire, les archives confidentielles sont confiées à un prestataire en conformité RGPD (sécurité, confidentialité, traçabilité...). Une fois déchiqueté, le papier part pour une seconde vie dans des filières de recyclage,
- Saisie d'inventaires CARO sur le logiciel de gestion des archives Mnesys,
- Harmonisation des bordereaux d'élimination Ville de Rochefort et de la CARO sur Mneys,
- Questionnaire adressé aux communes de l'Agglomération sur la gestion de leurs archives, liée au Diagnostic territorial patrimoine écrit et audiovisuel : 11 communes y ont répondu,

Prestations réalisées en 2023 pour les Communes adhérentes :

- Mission réalisée pour la Commune de Saint-Coutant-Le-Grand d'une durée d'environ 2 mois :
 - 60 ml à traiter
 - Archives éliminées : 18,5 ml
 - Archives répertoriées : 26 ml
 - 482 références dans l'inventaire
- Mission réalisée pour la Commune de Saint-Agnant d'une durée d'environ 3 mois :

- 175 ml à traiter
 - Archives éliminées : 41,79 ml
 - Archives répertoriées : 90,61 ml
 - 1 231 références dans l'inventaire
- Organisation des 3^{ème} Rencontres Archives qui a eu lieu le 7 novembre 2023 à l'hôtel de Ville de Rochefort :
- 7 communes présentes : Champagne, Moëze, Saint-Jean d'Angle, Saint-Laurent de la Prée, Soubise, Tonnay-Charente, Échillais,
 - Présentation des Archives Rochefort Océan et des Archives Départementales,
 - Diverses actualités : Diagnostic Patrimoine Écrit, la Grande Collecte des Archives du sport, échanges sur les lieux de conservation des Archives et trucs et astuces

Pour rappel, à ce jour, on recense 14 adhésions de Communes aux services communs des Archives, dont la commune de Moëze qui a adhéré courant 2024.

Actions menées sur l'année 2023 :

- Mission de tri, classement des archives de la Ville / CARO :
 - Eliminations archives papier : Ville 25 ml / CARO : 18 ml
 - Eliminations archives électroniques : Ville 1353 Mo / CARO : 488 Mo
 - Versements : Ville : 22 ml / Caro : 26,69 ml
 - Dons /achats : Ville : 4.80 ml + 167 unités (photos, cartes postales...)
- Mission de valorisation :
 - Conférences sur Elisabeth Rodanet pour l'Université du Temps Libre, Rochefort, 5 janvier 2023,
 - Installation de l'exposition « Elisabeth Rodanet / François Pitot », dans le hall de la maison de département à La Rochelle du 27 février au 20 mars 2023,
 - Publication d'un article : « Elisabeth Rodanet, première photographe à Rochefort », Roccafertis, n°72, septembre 2023,
- Semaine internationale des Archives, 1ère organisation collective à l'initiative du CODEV avec les fonds patrimoniaux, la Société de Géographie, le SHD et le musée de la Marine. Visites proposées le 7 juin 2023 à l'Hôtel de ville sur la thématique : « les Archives, c'est vous ! »,
- Travail mené en partenariat avec les services sport et jeunesse de la ville et de la CARO (réunions, coordination d'événement, transmission de contenus...) ainsi que les communes de l'Agglomération pour la mise en œuvre de La Grande Collecte des Archives du Sport : l'objectif est d'obtenir le label Olympiade culturelle et de permettre de réaliser une exposition sur le sport au sein de la CARO en 2024,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Difficile mise en place de pratiques communes avec des bureaux multisites,
- Difficulté de dégager le temps nécessaire au déploiement du Système d'Archivage Electronique (SAE),

Perspectives 2024

Evolution du service commun en 2024 :

- Rattachement du service à la DGA Développement des Services à la Population, Affaires Culturelles (Ville) à compter du 1er janvier 2024,
- Actualisation des documents de délégation de signature de l'élu délégué aux archives, tant à la Ville qu'à la CARO,

Développement des pratiques et des missions du service commun :

- Transfert des inventaires des archives de la CARO dans le progiciel Mnesys Archives,
- Déploiement du Système d'Archivage Electronique SAE : formation Pastell suivie par les services archives et informatique.
- Publication sur l'ENT de fiches d'actions pour faciliter la gestion des archives Ville et CARO : présentation du service, démarches, procédures de tri, éliminations, versement, communication...
- Création de pages dédiées aux archives sur le site internet de la CARO,
- Demande de mécénat pour le budget CARO dédié à la réalisation de l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! »,

Plan d'actions 2024 :

- Accompagnement des services sur la gestion des archives (versements, élimination...) en vue du déménagement Porte Saint-Charles,
- Exposition Le Sport ! Quelle Histoire ! au musée Hèbre, espace du CIAP, du 22 mars au 22 septembre 2024,
- Organisation collective de la semaine internationale des archives en lien avec le CODEV, 2^{ème} session en juin 2024 : découverte des Archives Rochefort océan, fonds patrimoniaux de la médiathèque, Société de Géographie, Musée de la Marine et ancienne école de médecine, SHD...

Prestations prévues en 2024 pour les Communes adhérentes :

- Missions d'archivage pour les Communes de Port des Barques et de Saint-Jean d'Angle ainsi que des conseils pour la Commune de Champagne,
- Proposition aux communes d'une visite de l'exposition « Le Sport ! Quelle Histoire ! »,
- Organisation des 4^{ème} Rencontres autour des Archives autour du thème des éliminations.

Service Commun d'Entretien des Locaux :

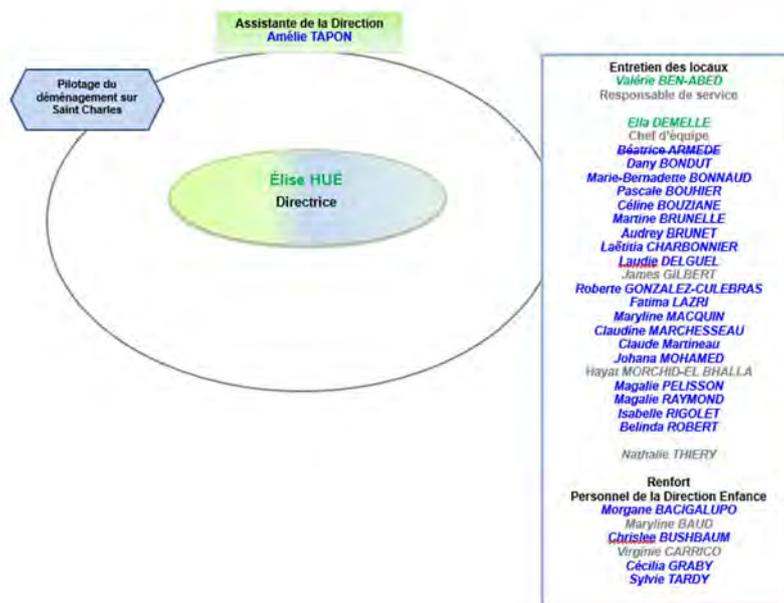


DIRECTION COMMUNE MOYENS GENERAUX

Avril 2024

DGA

Karine VIACROZE-PERRIN



Bilan 2023 :

Organisation 2023 du service commun en 2023 :

- Optimisation dans l'organisation, la gestion des plannings, les méthodes de recrutement et la gestion de la périodicité des surfaces,
- Forte évolution du nombre d'heure pour l'entretien des locaux (+6.5 %) en 2023 par rapport à 2022 avec un effectif constant,
- Stabilisation des équipes titulaires avec 2 nouvelles recrues (ancien contrat parcours emploi compétence),
- Meilleure maîtrise de la connaissance des sites par les agents permettant des prestations quotidiennes de qualité et une réactivité pour les imprévus,

Evolution des pratiques et des missions :

- Mise en place de la méthode globale pour le nettoyage :
 - o En collaboration et avec l'appui de la direction de l'enfance, le SCEL a déployé une nouvelle technique de nettoyage pour l'entretien des locaux en régie. Il s'agit d'utiliser la technologie de la microfibre pour enlever les salissures et non plus d'utiliser les produits d'entretien.
 - o Le déploiement de matériel ergonomique pour limiter les TMS et autres maladies professionnelles, amélioration de la qualité du travail sans effort supplémentaire, réduction des produits d'entretien (utilisés uniquement pour les sanitaires),

- Augmentation du nombre de sites à entretenir :
 - o 5 sites supplémentaires en régie : Forum des marais, salle polyvalente libération, espace jeunes à Herriot, salle Aurore du palais des congrès, mairie de Chante Alouette,
 - o 4 sites supplémentaires en prestations externalisées : Pôle audiovisuel, sanisette escale port Bougainville, Inofactory pour l'année et les bungalows de la Fabrique pour la période estivale,

Actions menées sur l'année 2023 :

- Formation de toute l'équipe SCEL à la méthode de « nettoyage global » ainsi qu'aux gestes et postures,
- Accompagnement des agents et des référents SCEL pour les faire adhérer au projet et aux nouvelles pratiques,

Difficultés rencontrées au cours de l'année :

- Nettoyage des sanitaires et des locaux durant le festival Stéréoparc (état très dégradé des installations entretenues à l'année par les équipes du SCEL),
- Difficultés dans la qualité de l'exécution des prestations par le prestataire du marché de nettoyage des locaux,

Perspectives 2024

Evolution du service commun en 2024 :

- Intégration de l'équipe SCEL dans une nouvelle Direction des Moyens Généraux, rattaché sou le pôle de la DGA Développement des Ressources internes,

Développement des pratiques et des missions du service :

- Prise en charge du site du camping municipal « Le Rayonnement », avec pour la première fois, un travail récurrent le weekend pour deux agents concernés,
- Harmonisation de la méthode de saisine du SCEL, avec les directions techniques : utilisation d'OPUS par les services demandeurs,
- Incitation des directions à passer par le SCEL pour toutes les prestations de nettoyage des locaux afin de centraliser les missions et les coûts,

Plan d'actions 2024 :

- Préparation du renouvellement du marché public d'entretien des locaux à compter du second semestre 2024,
- Optimisation des outils de suivi informatique,
- Réduction de l'utilisation des produits d'entretien.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions mutualisées, la Commission Paritaire de Gestion retient 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Ces coûts reflètent les dépenses directes et indirectes liées à la gestion et au fonctionnement de ces services partagés. Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2023 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité d'origine des charges de personnel des agents transférés dans le cadre de la création des directions mutualisées.

Les charges directes de personnel sont calculées sur la base des dépenses RH calculées par la CLECT, uniquement pour les agents transférés.

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges RH calculées par la CLECT est revalorisée chaque année de +1,50 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Ville de Rochefort

Collectivité concernée : la Ville de Rochefort ayant transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs ;

Dépenses prises en compte : Evolution théorique des charges RH des agents transférés revalorisée de +1,50 % (GVT).

Direction/ Service	Date de création des directions mutualisées	Année de référence CLECT	Montants actés par la CLECT / AC	Evolution théorique des charges 2022	Evolution théorique des charges 2023	Evolution N/N-1
Finances	01/06/2016	2017	348 862,00 €	26 961,45 €	27 365,87 €	+1,5%
Communication	01/11/2016	2017	204 576,00 €	15 810,45 €	16 047,61 €	+1,5%
Systèmes d'Information et Numérique	01/11/2016	2017	459 327,00 €	35 498,63 €	36 031,11 €	+1,5%
Affaires Juridiques et Commande Publique	01/01/2017	2017	574 035,00 €	44 363,72 €	45 029,18 €	+1,5%
Ressources Humaines	01/11/2017	2018	558 282,00 €	34 258,17 €	34 772,04 €	+1,5%
Direction Générale des Services Direction Générale des Services Techniques	01/10/2015 01/09/2017	2018	102 603,22 €	6 296,10 €	6 390,54 €	+1,5%
Directions des Services Techniques	01/01/2020	2020	881 776,00 €	26 651,68 €	27 051,45 €	+1,5%
Service Commun des Archives	01/01/2020	2020	162 417,00 €	4 909,05 €	4 982,69 €	+1,5%
Total			3 291 878,22 €	194 749,25 €	197 670,49 €	

► **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 197 670,49€ à la CARO** au titre des charges directes de personnel de l'année 2023.

CARO

Objet : Les frais du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) sont portés par la Ville de Rochefort depuis sa création le 1^{er} janvier 2021. La CARO doit rembourser le coût du personnel des agents transférés.

En l'absence de l'évaluation du coût du personnel transféré par la CLECT et de la modification des attributions de compensation de la Ville de Rochefort, le coût réel des agents transférés de l'année de référence 2021 sera dû chaque année par la CARO à la Ville sur la base du rapport de la CPG.

Conformément au règlement interne de la CPG, l'évolution théorique des charges de personnel est revalorisée chaque année de +1,50 % (Glissement Vieillesse Technicité).

Collectivité concernée : la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort doit rembourser les charges de personnel du SCEL.

Dépenses prises en compte : Coût réel des agents ex-CARO de l'année 2021 + l'évolution théorique revalorisée de +1,50 % (GVT).

Direction	Date de création des directions mutualisées	Année de la mutualisation	Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021)	Evolution théorique des charges 2022	Evolution théorique des charges 2023	Evolution N/N-1
Service Commun Entretien des Locaux	01/01/2021	2021	258 130,27 €	3 871,95 €	3 930,03 €	+1,5%
Total			258 130,27 €	3 871,95 €	3 930,03 €	

Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021) + évolution théorique des charges de l'année N-1	
Année 2023	262 060,30 €

► **La CARO doit rembourser la somme de 262 060,30€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges directes de personnel de l'année 2023.

A noter qu'un rattrapage doit être effectué concernant la refacturation des charges directes de personnel de l'année 2022. En effet, la CARO a remboursé à la Ville de Rochefort uniquement l'évolution théorique qui aurait dû être complétée du coût des agents ex-CARO figé à 2021.

A ce titre, la CARO doit rembourser la somme complémentaire de 258 130,27€ à la Ville de Rochefort.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2023 :

L'objectif est de faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées.

Collectivités concernées : les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1.

Valeur 2023 : 1 091,76€ / agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2023 : 4,9% (source : INSEE, inflation de l'année 2023)

Années	Montant charges indirectes/an/agent	Charges indirectes : Remboursement de la Ville de Rochefort (Dép.) pour le compte de la CARO (Rec.)		Charges indirectes : Remboursement de la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)	
		Coût horaire HT	Montant	Nbre d'agents	Montant
2023	1 091,76 €	41	44 762,05 €	5	5 458,79 €

- ▶ **La CARO doit rembourser la somme de 5 458,79€ à la Ville de Rochefort** au titre des charges indirectes d'administration générale 2023.
- ▶ **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 44 762,05€ à la CARO** au titre des charges indirectes d'administration générale 2023.

3. Les dépenses directes des directions communes 2023 :

L'objectif est de refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO.

Collectivités concernées : la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : dépenses réalisées en 2023 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2023 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO.

Directions mutualisées	Nature des dépenses engagés	Répartition des dépenses directes engagées sur l'année 2023	
		Remboursement des frais engagés par la CARO (Rec.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Dép.)	Remboursement des frais engagés par la Ville de Rochefort (Rec.) pour le compte de la CARO (Dép.)
Finances	Cabinet de conseil en gestion de la dette Finance Active (période du 01/01/2023 au 31/12/2023) / Achat dictionnaire M57 / Achat de ventilateurs	5 933,23 €	
Systèmes d'Information et du Numérique	Acquisitions de logiciels (AMOA SIP, licences intranet ENT, solution de sauvegarde, licences baies de stockage, sécurité (EMN Mobile Iron)...) Acquisitions de matériels (baie de stockage, tester RJ45, réseau, serveurs...) Maintenance de logiciels et de matériels (copieurs médiathèques, gestion carburant, marchés publics, presse numériques, Covadis, Autocad, VMware, Fortigate, PASTELL...)	158 773,24 €	45 396,04 €
Affaires Juridiques et Commande Publique	Abonnements juridiques Weka, Actu prix et fournitures de bureau, prestations conseils Espelia	10 620,16 €	
Ressources Humaines	Formations diverses (RH, SST recyclage, PSC1, électricité, PASTELL archivage, signalisations...)	20 789,00 €	3 155,00 €
Service Commun des Archives	Destruction d'archives par la société Cèdre / Fournitures de bureau	1 800,30 €	- €
Service Garage	Locations de batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules / engins mutualisés / achats 2023 (habillement et fournitures) du magasin Ville pour le compte du service commun	5 554,58 €	2 822,93 €
Service Commun Entretien des Locaux	Facturations des dépenses de nettoyage achetées par le magasin Ville de Rochefort refacturées au temps de travail par bâtiment	- €	2 651,99 €
Service Exploitation CVC (Chauffage, Ventilation, Conditionnement d'air)	Achats 2023 (habillement et fournitures) du magasin Ville pour le compte du service commun		2 079,46 €
Direction Voirie Aménagement urbain	Refacturations des heures 2023 du bureau d'études et de la régie voirie pour le compte de la CARO	- €	36 662,78 €
TOTAL		203 470,51 €	92 768,20 €

► **La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de 203 470,51 € à la CARO** au titre des charges directes des directions communes 2023.

► **La CARO doit rembourser la somme de 92 768,20 € à la Ville de Rochefort** au titre des charges directes des directions communes 2023.

4. Le coût des fonctions supports :

Il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO, des fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) pour l'exercice de cette compétence.

En effet, les coûts de ces fonctions supports sont supportés par la Ville de Rochefort à travers les remboursements des directions mutualisées alors que la CLECT, pour tous les transferts de compétences, a décidé de les faire uniquement supporter à la CARO. Il convient donc de les rembourser à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Compétences transférées	Date du transfert	Date CLECT	Montant des charges transférées	Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)
Médiathèque	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
Conservatoire + musiques actuelles	01/01/2018	01/06/2018	1 032 899,29 €	68 312,99 €
Pluvial	01/01/2018	18/10/2018	704 297,00 €	42 257,82 €
Arsenal des Mers	01/01/2019	23/05/2019	820 219,00 €	49 213,14 €
TOTAL			3 389 415,29 €	223 774,87 €

► **La CARO doit rembourser la somme de 223 774,87 € à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.**

5. Les prestations réalisées 2023 pour le compte des Communes :

L'objectif est de refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune.

Communes concernées : toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;

Modalités de calcul : application d'un coût horaire HT/ agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire/ agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
 Reçu en préfecture le 16/12/2022
 Publiée le 16/12/2022
 ID : 017-200041762-20221216-DEL2022_165-DE

Tarifs votés par le Conseil Communal
Tarifification des interventions entre CARO et communes membres

Libellé	Unité	2023		2022		Variation en %
		Tarif HT	Tarif TTC *	Tarif HT	Tarif TTC *	
Intervention agent						
Intervention d'un agent (cadre C)	Heure	25,06 €	30,07 €	24,21 €	29,05 €	+ 3,50%
Intervention d'un cadre ou technicien (cadre B)	Heure	33,11 €	39,73 €	31,99 €	38,39 €	+ 3,50%
Intervention d'un cadre ou technicien (cadre A)	Heure	44,11 €	52,93 €	42,62 €	51,14 €	+ 3,50%
Intervention d'un agent (cadre C) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	28,81 €	34,58 €	27,84 €	33,41 €	+ 3,50%
Intervention d'un agent (cadre B) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	38,08 €	45,69 €	36,79 €	44,15 €	+ 3,50%
Intervention d'un agent (cadre A) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	50,74 €	60,88 €	49,02 €	58,82 €	+ 3,50%

* TVA au taux en vigueur (20 %)

Commune	Directions	Nb agents	Catégorie	Nombre d'heures passées	Nature des prestations	Montant des prestations	Montant à refacturer à la CARO
Ile d'Aix	DCAJCP	1	A	2	Rédaction d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un logement situé dans l'ancien bâtiment de la manutention	88,22 €	88,22 €
Saint-Agnant	SCA	2	C	466,5	Mission de gestion des archives du 15 mai au 12 décembre 2023 (y compris frais de déplacement)	11 915,13 €	11 915,13 €
Saint-Coutant-le-Grand	SCA	2	C	243,5	Mission de gestion des archives du 27 février au 27 avril 2023 (y compris frais de déplacement)	6 381,79 €	6 381,79 €
Saint-Nazaire-sur-Charente	DCAJCP	1	A	4	Rédaction de pièces d'un marché pour la restauration de l'Eglise	176,44 €	176,44 €
Soubise	DCAJCP	1	A	4	Rédaction de pièces d'un marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage révision du Plan Local d'Urbanisme	176,44 €	176,44 €
Total prestations refacturées aux communes							18 738,02 €

- ▶ **La Commune de l'Ile d'Aix doit rembourser la somme de 88,22 € à la CARO** au titre de la prestation 2023 réalisée par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- ▶ **La Commune de Saint-Agnant doit rembourser la somme totale de 11 915,13 € à la CARO** au titre des prestations 2023 réalisées par le Service Commun des Archives.
- ▶ **La Commune de Saint-Coutant-le-Grand doit rembourser la somme de 6 381,79 € à la CARO** au titre de la prestation 2023 réalisée par le Service Commun des Archives.
- ▶ **La Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente doit rembourser la somme totale de 176,44 € à la CARO** au titre des prestations 2023 réalisées par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- ▶ **La Commune de Soubise doit rembourser la somme totale de 176,44 € à la CARO** au titre des prestations 2023 réalisées par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.

Synthèse des re facturations 2023 :

Collectivités	Remboursement des charges directes de personnel		Remboursement des charges indirectes d'administration générale		Remboursements des dépenses directes des directions communes		Remboursement des fonctions supports	Remboursement des prestations réalisées par les directions communes
	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Communes membres (dép.) CARO (rec.)
Rochefort	197 670,49 €	520 190,57 €	44 762,05 €	5 458,79 €	203 470,51 €	92 768,20 €	223 774,87 €	
Ile d'Aix								88,22 €
Saint-Agnant								11 915,13 €
Saint-Coutant-le-Grand								6 381,79 €
Saint-Nazaire-sur-Charente								176,44 €
Soubise								176,44 €
TOTAL	197 670,49 €	520 190,57 €	44 762,05 €	5 458,79 €	203 470,51 €	92 768,20 €	223 774,87 €	18 738,02 €

IV. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions à décliner :

Actions	Modalités	Etat d'avancement
1. Création d'une Direction commune « Finances »	<p>Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes, 	<p>Création de la DCF le 1er juin 2016,</p> <p>19 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune,</p>
2. Création d'une Direction commune « Systèmes d'information »	<p>Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort,</p> <p>Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins,</p>	<p>Création de la DCSIN le 1er novembre 2016</p> <p>7 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction</p> <p>A compter de 2020, adhésion du CCAS aux services communs de la Direction</p>
3. Création d'une Direction commune « Communication »	<p>Regroupement des services communication Ville de Rochefort et CARO,</p> <p>Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins,</p>	<p>Création de la DCC le 1^{er} novembre 2016</p> <p>6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction</p>
4. Création d'une Direction commune « Affaires Juridiques et Commande Publique »	<p>Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des groupements d'achats, - Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique, 	<p>Création de la DCAJCP le 1^{er} janvier 2017</p> <p>15 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction</p> <p>A compter de 2021, mise en place d'une convention de coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral</p>
5. Mise en réseau des acteurs	<p>Pérenniser les rencontres des DGS,</p> <p>Création d'un réseau technique animé,</p>	<p>Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé en 2016</p> <p>Réseau technique animé par la DGCST avec des rencontres thématiques en 2021</p>
6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet	<p>Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes</p>	<p>Projet de déploiement du portail Extranet aux services techniques des communes de la CARO</p>

<p>7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques</p>	<p>Centralisation des demandes de formation,</p> <p>Organisation de formations collectives sur le territoire,</p> <p>Suivi des habilitations obligatoires,</p> <p>Faciliter les remplacements ponctuels,</p>	<p>Création de la DCRH le 1^{er} novembre 2017</p> <p>Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO</p> <p>Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention</p>
<p>8. Développer les coopérations techniques,</p>	<p>Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO,</p> <p>Développement des prêts de matériels entre communes,</p> <p>Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques,</p> <p>Mutualisation du personnel technique,</p>	<p>Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes</p> <p>Création en 2020 de 3 directions et services mutualisées Rochefort/ CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction « Projet Bâtiments - Energie » - Direction « Patrimoine Bâti » - Direction « Aménagement Urbain » - Service commun « Travaux Généraux » - Service commun « Garage » - Service commun « Exploitation - CVC » <p>En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarche d'achat aux communes membres</p> <p>En 2021, coopération des services techniques autour du logiciel Système d'Information Patrimonial (SIP) qui a été déployé pour la Ville de Rochefort et la CARO, qui est en cours de déploiement pour la Commune de Saint-Agnant. Une programmation de cet outil est en cours sur les Communes de Muron et de Tonnay-Charente</p>

Chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation est présenté aux communes de la CARO lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération engagées sont en grande partie réalisées.

La poursuite de ce schéma de mutualisation se définit en cohérence avec le projet de territoire qui a été approuvé par délibération n° 2023-040 du 11 mai 2023 et identifie comme axe d'amélioration les coopérations entre les communes elles-mêmes et entre la Communauté d'agglomération et les syndicats satellites.